



Agir pour
la biodiversité



Refuge LPO du campus de l'université Grenoble Alpes
Rapport de fin de convention
2021-2025

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT

A. SUEUR, 2026. Refuge LPO du campus de l'université Grenoble Alpes, Rapport de fin de convention 2021-2025, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 57 pp.

RÉDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	A. SUEUR, chargée de mission Refuge LPO M. LEROY, chargée de mission faune et flore
Relecture et validation	R. TOUTAIN, Responsable de pôle

STRUCTURE

Réalisé par :

LPO Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse : 100 rue des Fougères 69009 Lyon

Tél : 04 37 61 05 06

Email : auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

Site internet : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/>



**Agir pour
la biodiversité**

Pour :

Université Grenoble Alpes

Adresse : 621 avenue Centrale

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél : 04 57 42 21 42

Site internet : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. CONVENTION LPO REFUGE 2021-2025	5
3. INVENTAIRE DE LA FAUNE.....	5
3.1. Avifaune.....	5
3.2. Papillons de jour	9
3.3. Orthoptères	11
3.4. Amphibiens.....	12
3.5. Reptiles	13
3.6. Odonates	13
3.7. Mammifères	14
4. INVENTAIRE DE LA FLORE.....	17
4.1. Habitats	17
4.2. Flore.....	20
4.2.1. Espèces à enjeux (menacées ou protégées) :	20
4.2.2. Espèces exotiques envahissantes	28
5. EVOLUTION DE L'IQE ET IECMA.....	31
5.1. IQE : Rappel de la méthodologie	31
5.1.1. Diversité des habitats	31
5.1.2. Diversité de l'avifaune	32
5.1.3. Non-artificialisation	32
5.1.4. Espèces végétales exotiques envahissantes	33
5.1.5. Potentiel d'accueil	33
5.1.6. Perméabilité.....	34
5.1.7. Réseau écologique	35
5.1.8. Habitats patrimoniaux	36
5.1.9. Espèces patrimoniales	36
5.2. IQE : résultats.....	39
6. EVALUATION DES ACTIONS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
7. ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. INTRODUCTION

Le campus de l'Université Grenoble Alpes s'est engagé depuis 2021 à rejoindre le programme Refuge LPO et ainsi à respecter sa charte. Localisé entre Saint-Martin-d'Hères et Gières, le campus s'étend sur plus de 181 hectares, ce qui en fait le plus grand Refuge LPO du département de l'Isère et l'un des plus vastes de France. Sa proportion d'espaces verts et sa position au bord de l'Isère offrent un habitat remarquable pour la biodiversité, avec une richesse notable d'espèces faunistique et floristique. L'engagement du campus pour la nature est néanmoins plus lointain, avec la création de l'association étudiante GUEPE et déjà un premier diagnostic écologique en 2018 pour identifier les enjeux et guider la gestion du site.

En 2023, suite au conventionnement Refuge LPO, une notice de gestion du campus a été rédigée selon les relevés réalisés en 2021 et 2022. Les principales actions préconisées au travers de ce document incluaient la gestion différenciée des prairies et pelouses, le suivi et l'amélioration des zones humides, la restauration des boisements, la création de haies et d'une strate arbustive, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Le campus est par ailleurs un espace fortement fréquenté en période scolaire. Il joue donc un double rôle : réservoir de vie sauvage en milieu périurbain et outil pédagogique, permettant aux étudiants, enseignants et au grand public de participer à des projets de suivi et de sensibilisation à la biodiversité. Ces actions visent à faire du site un Refuge LPO de référence pour l'accueil des espèces tout en conciliant activités humaines et protection de la nature.

Ce document a pour but d'analyser le taux d'avancement des actions préconisées dans la notice de gestion du campus. Il évaluera plus particulièrement les priorités sur lesquels axer la gestion et les aménagements du site pour la suite du partenariat entre la LPO et l'UGA.

2. CONVENTION LPO REFUGE 2021-2025

En 2021, l'UGA s'est engagé à inscrire son campus universitaire comme Refuge LPO.

La signature de la convention des Refuges LPO implique le respect de quatre principes fondamentaux. En la signant, le campus s'engage à :

- créer des conditions propices à la biodiversité favorisant l'installation de la faune et la flore sauvage
- renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires
- interdire la chasse et la pêche sur la zone Refuge
- réduire l'impact sur l'environnement

3. INVENTAIRE DE LA FAUNE

Pour permettre un suivi de l'évolution de la faune depuis le début de la convention, plusieurs inventaires ont été réalisés sur ces taxons :

- Les oiseaux sont des espèces représentatives de la biodiversité d'un site. Leur inventaire permet d'établir des stratégies de gestion des habitats. Les oiseaux peuvent être inventoriés sur une longue période de l'année. De plus, ils possèdent un fort intérêt pédagogique étant donné qu'ils sont assez facilement reconnaissables par les usagers du campus.
- Les papillons de jour et orthoptères sont de bons indicateurs de la qualité des prairies, pelouses et boisements d'un site. En les inventoriant, il est donc possible de suivre l'amélioration des espaces naturels grâce à la gestion différenciée.
- Les amphibiens et les odonates sont liés à la présence de zones humides, milieux dont ils sont strictement dépendants pour se reproduire. Les espèces rencontrées peuvent être indicatrices de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de leur spécificités (cours d'eau, mare, étangs...)
- L'étude des chauves-souris est un bon moyen d'avoir des informations sur la trame « noire »

3.1. Avifaune

L'inventaire avifaune a été réalisé à la fois par des usagers et étudiants du campus mais aussi par des bénévoles et salariées LPO.

Un effort de prospection extrêmement important a été appliqué sur le campus lors de la convention Refuge LPO 2021-2025 avec 6 585 observations intégrées à la base de données collaborative Faune-AuRA gérée par la LPO. Soit, sur cette période de 5 ans, 68 % des observations faites sur le campus ces 10 dernières années.

98 espèces d'oiseaux étaient connues lors de la rédaction de la notice de gestion Refuge LPO en décembre 2022.

Entre 2021 et 2025, le même nombre d'espèces a été observé sur le campus.

En se basant sur ces chiffres, nous pouvons conclure que la diversité d'oiseaux est restée stable. Cependant en regardant plus précisément les espèces qui composent la liste d'oiseaux connus en 2022 et celle d'aujourd'hui, on remarque que certaines espèces n'ont plus été saisies dans nos bases de données mais que d'autres sont apparues.

Sur les 98 espèces identifiées en 2022, 13 n'ont pas été notées de nouveau et 13 se sont ajoutées. Pour les espèces n'apparaissant plus dans notre liste, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles ont disparu du site. Certaines de ces espèces ne sont que de passage en hiver, survol le site ou y font une halte migratoire : bergeronnette printanière, chocard à bec jaune, circaète jean-le-blanc, bécasseau variable, bécasse des bois, fauvette des jardins, grive litorne, héron garde-bœufs et ouette d'Égypte. La redondance d'observation de ces espèces est très faible (1 à 4 observations en 10 ans selon les espèces).

L'absence d'autres espèces est plus préoccupante comme : le moineau friquet et la chevêche d'Athéna qui ont été identifiés comme espèces à enjeux dans la notice de gestion du Refuge LPO et pour lesquelles des mesures spécifiques avaient été recommandées.

Le moineau friquet fait état d'une seule observation en 2017. L'espèce fait parfois l'objet de confusion avec le moineau domestique. Cette donnée pourrait s'apparenter à une erreur de saisie car elle reste anecdotique. Les habitats présents sur le campus (prairies de fauche) pourraient potentiellement répondre aux besoins du moineau friquet mais le contexte urbanisé donne l'avantage au moineau domestique qui le concurrence. Le friquet est un rural qui s'aventure peu en ville et consomme plus d'insectes ou de graines de plantes sauvages (souvent catégorisées comme "mauvaises herbes") que son cousin. L'espèce est en forte régression à l'échelle nationale (forte diminution des effectifs de Moineau friquet depuis 1989 (-33%)) et fait aussi les frais d'un biais d'observation de la part des naturalistes. Le moineau domestique plus abondant et commun soulève peu l'attention et invisibilise le friquet.



Photo 1 : Moineau friquet

La chevêche d'Athéna n'a pas été observé sur le campus depuis 2018. En Isère, la chevêche d'Athéna est présente dans les milieux ouverts agricoles, des bocages à saules têtards, des prairies de fauche ou des pâtures entourées de haies, des vergers et éventuellement des friches. Elle recherche des cavités (arbres creux, trous dans un mur...) ou les vieilles bâtisses agricoles pour s'installer et se reproduire. Trois nichoirs ont été installés pour cette espèce en 2022. Ils font partis des 128 nichoirs artificiels, répartis sur 46 communes au sud de Grenoble, dans la plaine du Grésivaudan et dans le Nord Isère (Bièvre-Liers) dans le cadre du plan de conservation de la chevêche à l'échelle de la Métropole



Photo 2 : Chevêche d'Athéna

Grenobloise (pilote par la LPO). Depuis 2022, aucun de ces nichoirs n'a permis la reproduction de l'espèce et un nichoir a même été supprimé en vue de travaux.

Enfin, le cincle plongeur, anciennement et ponctuellement observé aux abords de l'Isère n'a plus été observé depuis 2019.

Les nouvelles espèces qui composent la liste sont aussi pour la plupart des espèces de passage en hiver, en survol ou halte migratoire sur le site : bruant des roseaux, bruant jaune, engoulevent d'Europe, goéland leucophaea, harle bièvre, hirondelle de rivage, mouette rieuse, pigeon colombin.

L'observation d'autres espèces est plus notable comme la pie grièche écorcheur, le faucon hobereau, le pipit farlouse ou la rousserole turdoïde qui ont été observés sur le campus à des périodes de l'année où ils sont susceptibles de se reproduire, laissant supposer qu'ils pourraient utiliser le campus ou ses environs immédiats comme lieu de nidification.

Un perroquet jaco a enfin été observé en 2023 sur le campus. Cette espèce qu'on ne retrouve pas à l'état sauvage chez nous a probablement dû s'échapper. Comme la perruche à collier observée en 2019 et 2023, il s'agissait d'un individu erratique et cette espèce n'est donc pas préoccupante. Les oiseaux exogènes peuvent être considérés comme envahissant et peuvent en cas de grande concentration d'individus, impacter l'agriculture céréalière et la gestion des espaces verts.

Pour le reste des 85 espèces d'oiseaux présentes de façon récurrente sur le site depuis 2015, la gestion globale du campus offre des sites de nidification et une ressource alimentaire une grande partie de l'année grâce à la fauche tardive et à la présence de quelques arbres à baies ou à fruits. Le campus se compose effectivement d'une mosaïque d'habitats favorables : zones de prairies gérées extensivement et végétation arborée. La plantation de haies champêtre supplémentaires permettrait toutefois d'aller plus loin dans la préservation de l'avifaune. La flore du campus reste globalement horticole et la strate arbustive peu représentée. L'étagement des strates végétales doit être accentué afin de donner aux oiseaux des perspectives variées pour chasser, se cacher et se reposer. Développer trois strates végétales distinctes, (herbacée, arbustive et arborée) reproduit fidèlement les lisières de bois, qui sont de loin leurs habitats favoris.

Plus précisément, sur ces 85 espèces, 39 espèces sont nicheuses probables ou certaines et cinq d'entre-elles sont particulièrement à enjeux :



Photos 3, 4 et 5 : Serin cini, chardonneret élégant, verdier d'Europe

- Le serin cini, le chardonneret élégant et le verdier d'Europe sont des espèces classées comme « vulnérables » sur la liste rouge nationale. Par ailleurs, ces espèces n'utilisent pas les nichoirs. Les mesures de préservation doivent donc passer par le maintien des grands arbres pour leur permettre de nicher, et par le maintien de zones d'alimentation, principalement de graines d'herbacées. Les mesures de conservation reposent sur l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires, le maintien de certains secteurs en libre évolution jusqu'en automne et la plantation de plantes locales granifères.



Photos 6 et 7 : Huppes fasciées et martinet noir

- Le martinet noir, « quasi menacé » sur la liste rouge nationale et régionale, est un oiseau affilé aux milieux anthropisés. Cet oiseau utilise nos bâtiments pour y construire son nid. En effet, il a presque complètement délaissé son habitat originel (falaises) pour s'adapter aux constructions humaines, devenant un oiseau totalement urbain. L'espèce a été observée nichant sous la toiture du gymnase Halle des Sports en juin 2024 (Guillaume Etievant bénévole Refuge LPO). Plusieurs fois avant ou après cette date, des observations de nidification « probable » ont été indiquées à proximité de ce lieu. En 2025, la nidification n'a pas été reconfirmée sur ce bâtiment (selon nos bases de données). Un inventaire spécifique à la faune du bâti doit être mis en œuvre pour préserver au mieux les colonies pouvant se trouver ailleurs sur le campus.
- La huppe fasciée est classée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Cet oiseau migrateur s'observe chez nous dès le début du printemps. Elle affectionne les terrains meubles aux herbes rases, les bocages, les prairies, les cultures et les zones ouvertes partiellement boisées. Elle visite volontiers les jardins, parcs et vergers et peut même fréquenter la périphérie des villes et des villages. C'est un oiseau cavicole. Toutes les cavités peuvent être occupées pour la nidification : arbres, murs, amas de pierres. La pose de nichoirs spécifiques peut lui être bénéfique ainsi que la préservation de zone d'alimentation (zone enherbée fauchée tardivement qui favorise les insectes dont elle se nourrit). Cet oiseau était noté fréquemment en tant que nicheur « probable » jusqu'en 2020. Depuis, des observations récurrentes continuent d'être faites, la dernière remontant à avril 2026, mais aucune nidification n'est avérée sur le campus, y compris dans le nichoir posé à son intention.

En parallèle et pour comparaison, depuis 2001, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes coordonne le programme STOC en région. Le STOC est un outil majeur pour la connaissance des oiseaux. Son but est d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance relative des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les tendances régionales d'environ 75 espèces d'oiseaux commencent à être analysées et font ressortir des constats inquiétants sur la disparition des oiseaux communs en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, sur la période 2002-2019, les oiseaux des milieux bâtis et agricoles ont diminué respectivement de 15,9 % et de 15,7 %. Les facteurs impactant sont entre autres la fragmentation des habitats naturels et les changements des techniques de construction (occupation des combles, isolation par l'extérieur, imperméabilisation des bâtiments). Les espèces forestières et généralistes restent quant à elles faiblement positives (respectivement + 3,6 % et + 2 %).

L'analyse des inventaires naturalistes effectués sur l'avifaune du campus permet d'affirmer, dans un contexte de déclin général ou de stabilité précaire des espèces, que la gestion pratiquée sur ce site contribue à la sauvegarde des oiseaux généralistes, mais pas que, puisque des espèces d'avantage inféodées aux milieux forestiers ou aux milieux agricoles y sont fréquemment observées.

Ces suivis doivent se poursuivre pour continuer à étudier la tendance. Une attention particulière devra être portée aux espèces qui n'ont pas été revues depuis un certain nombre d'années.

3.2. Papillons de jour

Avant l'inscription au programme Refuge LPO du campus en 2021, seules quelques données opportunistes avaient été saisies par des usagers du site. Un effort de prospection marqué en 2021 avait permis d'identifier 29 espèces sur le campus. Depuis, des inventaires spécifiques pour évaluer la diversité en espèce de papillons de jour ont été réalisés chaque année. Ils ont permis de dénombrier 37 espèces, soit 8 espèces supplémentaire par rapport à 2021.

La diversité en papillons de jour est liée à la flore présente dans les prairies. Une gestion par fauche différenciée ou tardive, est extrêmement favorable pour les lépidoptères. Cela permet à la fois le développement de plantes hôtes pour les chenilles et le nourrissage des imagos (papillons adultes). Les pratiques d'entretien actuelles incluent ce type de gestion, avec des zones laissées en libre évolution une partie de l'année, mais la diversité et le type d'espèces rencontrées indiquent que des améliorations sont à prévoir. **Le cortège d'espèce de papillons de jour est en effet très restreint et non représentatif de milieux ouverts riches en flore.** Les effets de la gestion différenciée sont visibles sur le long terme, entraînant année après année un enrichissement de la banque de graines du sol et par conséquent une augmentation de la diversité floristique des zones enherbées. Ce mode de gestion permet aux espèces végétales d'accomplir l'intégralité de leur cycle de vie et de répondre au besoin de tout un cortège d'espèces de papillons de jour. **Après 5 ans de gestion différenciée, le cortège attendu est normalement plus diversifié et surtout le nombre d'individus de chaque espèce de papillon de jours est amené à augmenter.** Or, lors de nos diverses prospections, le nombre de papillon rencontré était systématiquement très

faible.

Plusieurs pistes peuvent expliquer ce constat :

- L'absence de ramassage des rémanents de fauche par les sociétés d'entretien des espaces verts par manque d'outil adapté. Ce qui favorise l'expression d'une flore nitrophile au détriment d'autres plantes à fleurs appréciées par les papillons de jour.
- Des loupés dans l'entretien des espaces verts dû à la multiplicité des intervenants et au turn over dans les équipes. Une formation annuelle ou tous les deux ans de la part de la LPO auprès de ces prestataires pourrait améliorer ce point. Il permettrait aux agents de mieux s'approprier le plan de fauche différenciée de la notice de gestion Refuge LPO.
- La présence résiduelle de produit phytosanitaire dans les sols résultat d'ancienne pratique sur le campus (une analyse de sol permettrait d'en juger)

Concrètement, sur le campus, on remarque la présence à la fois d'espèces plutôt ombrophiles comme le tircis ou l'azuré des nerpruns, qui affectionnent particulièrement les lisières et clairières ainsi que des espèces associées aux cultures et potagers comme la piéride du navet, de la rave ou du chou. Sont également présentes plusieurs espèces de milieux plutôt ouverts comme l'azuré commun et l'azuré du trèfle.

Enfin, certaines espèces apprécient les milieux semi-ouverts avec des haies et buissons (ex : flambé, vulcain, belle-dame). La favorisation de la strate arbustive est donc également très importante pour conserver ces espèces.

Très peu d'espèces de la liste de rhopalocères du campus peuvent être considéré comme un marqueur du bon fonctionnement de la fauche tardive. Le demi-deuil et l'argus frêle, très liés aux prairies maigres et pelouses sèches ; n'ont été observé qu'une seule fois en 2021. La petite violette qui affectionne les prairies plus fraîches (mésophile) très fleuries et donc peu fauchées est une espèce que nous pourrions nous attendre à observer sur

un site géré extensivement depuis plusieurs années. Bien que le contexte urbain ne facilite pas la colonisation des milieux ouverts du campus par ces espèces, d'autres Refuge LPO en ville les abrite, ce qui prouve que leur présence n'est pas impossible dans ce contexte.



Photo 8 : Azuré du trèfle



Photo 9 : Petite violette

3.3. Orthoptères

En 2021, 20 espèces d'orthoptère ont été relevées. Dans ce cortège, trois espèces à enjeux avait été identifiées : le grillon des marais, le criquet marginé et le conocéphale bigarré. L'analyse actuelle des données indique que le criquet marginé n'a pas été identifié de nouveau sur le campus. Par contre les deux autres espèces sont toujours présentes. Il s'agit d'orthoptères affectionnant plutôt les pelouses épaisses et humides. Le grillon des marais avait été observé plusieurs fois au nord du site, à proximité des bâtiments de l'INRAE. Sa présence a été reconfirmé pour la dernière fois en 2023 dans ce secteur. Plus récemment il a été noté vers la nouvelle mare de l'arboretum (2025).

Le conocéphale bigarré est lui bien présent sur la grande prairie située le long de la rue de la piscine, là où se trouve la noue (2021 et 2024). Il est dorénavant connu aussi dans deux autres secteurs : la prairie au sud-ouest du campus, longeant l'avenue Doyen Louis Weil et la prairie au carrefour de la rue de la piscine et de la physique, à côté de la Maison de Grenoble INP – MINP.

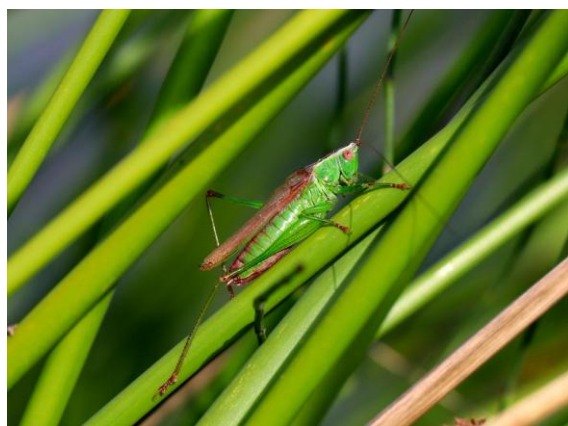


Photo 10 : Conocéphale bigarré

Le cortège de 2021 s'est étoffé de 2 nouvelles espèces : le grillon des bois et le phanéroptère commun. Le grillon des bois se retrouve sur des terrains couverts d'amas de feuilles mortes sur sol forestier (humus) tandis que le phanéroptère commun est une espèce fréquentant une large gamme d'habitats buissonnants et arborés. Aucune de ces deux espèces ne présente un enjeu particulier.

Enfin le criquet mélodieux, n'a pas été recensé de nouveau. Il s'agit pourtant d'une espèce extrêmement abondante mais tardive (les adultes sont actifs en août). Cette espèce aurait pu être manquée lors des inventaires de 2024.

Aïolope automnale	
Criquet des bromes	Prairies sèches/affleurements rocheux
Criquet duettiste	
Criquet noir-ébène	
Conocéphale gracieux	Prairies mésophiles denses, souvent généralistes
Criquet des pâtures	
Criquet des bromes	
Criquet pansu	
Criquet verte-échine	
Grillon champêtre	
Conocéphale bigarré	Prairies humides
Conocéphale gracieux	
Criquet des roseaux	
Criquet marginé	
Grillon des marais	Ecotone prairie forêt / lisières à végétation dense
Pholidoptère cendrée	
Gomphocère roux	
Grande Sauterelle verte	Canopée, végétation ligneuse
Leptophye ponctuée	
Méconème fragile	
Phanéroptère commun	
Phanéroptère méridional	
Grillon des bois	Sol forestier sans herbacées (humus, feuilles mortes)

Tableau 1 : Affiliation des espèces d'orthoptères en fonction du type d'habitat

De manière générale, pour interpréter les résultats des inventaires il est intéressant de savoir dans quel type de milieux se trouve les espèces recensées. Le tableau ci-contre permet de mieux appréhender cela. Une étude de l'abondance des espèces en prenant des parcelles gérées de différentes manières mais proches les unes des autres sur le campus pourrait être judicieuse afin de comparer la diversité des espèces et leur réponse aux pratiques.

3.4. Amphibiens

Les mares et noues du campus abritent un cortège d'amphibiens qui a bien été suivi par le groupe bénévoles « mare » de la LPO et ses salariés tout au long de la convention Refuge.

En 2021, 6 espèces d'amphibiens étaient référencées. Toutes ces espèces ont été réobservées depuis.

Le crapaud commun, le triton alpestre ainsi que la grenouille verte se sont reproduit de façon certaine dans la mare la plus récente de l'arboretum en 2025. Le triton palmé s'y reproduit probablement également.

La grenouille agile a pondu en mars 2026 dans la mare de l'INRAE.

Les mares sont des milieux en fort déclin. Les amphibiens en sont strictement dépendant pour pouvoir se reproduire. Elles sont aussi très favorables à une faune et une flore diversifiée et fournissent un habitat à de nombreux insectes aquatiques, oiseaux, mammifères, qui profitent de ce milieu pour s'abreuver, se nourrir ou se reproduire. La condition principale à la présence d'amphibiens est aussi l'absence de poisson dans ces mares. Des poissons ont été introduit dans la mare de l'arboretum. Une vidange avait été faite en décembre 2023 permettant de retirer 200 poissons. Depuis la mare s'est de nouveau empoisonnée. Une nouvelle action sera nécessaire pour conserver un habitat favorable à la reproduction des amphibiens.

La densité de points d'eau et l'entretien des mares sur un site est aussi déterminante pour le maintien des populations d'amphibiens. Plus le réseau de mare est dense et plus il est fonctionnel pour la biodiversité sur le long terme. Autour du site, l'urbanisme et le manque de mares rendent difficile la reproduction des amphibiens. La création de nouvelles mares est à envisager, notamment vers l'héliport, à l'ouest du campus.

Pour celles déjà existante un entretien est indispensable. La mare la plus ancienne de l'arboretum

est actuellement en train de se boiser et demande à être réouverte. La noue située à côté de la piscine est également en très mauvais état. Elle n'est plus étanche suite au percement de la bâche et est envahie par la végétation hélophyte et arborée. Un reprofilage des berges et un dessouchage permettrait de rendre le milieu plus attractif pour ce taxon. La proximité de la noue avec la route peut toutefois être problématique (risque d'écrasement). Le choix de ne pas la restaurer peut-être fait mais une compensation par la création d'une nouvelle mare proche est indispensable.

En résumé, la densification du réseau de mare sur le campus constituerait une forte plus-value écologique pour ce groupe d'espèces et renforcerait la trame bleue.

3.5. Reptiles

Les reptiles n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques mais sont recensés de façon opportuniste.

Depuis la rédaction de la notice de gestion qui comptait 3 espèces de reptiles, la liste s'est enrichie de 2 espèces : la couleuvre verte et jaune et le lézard à deux raies. Il s'agit de deux espèces patrimoniales puisqu'elles sont inscrites à l'annexe IV de la directive « habitats » et protégées sur l'ensemble du territoire national.

3.6. Odonates

La notice de gestion du campus indiquait en 2021 la connaissance de 10 espèces de libellules. Ce chiffre a doublé au cours de la convention Refuge, puisque nous avons désormais une liste de 21 espèces recensées.

Le cortège est représentatif des libellules observées dans les milieux humides plutôt stagnants et plus ou moins temporaire (pièces d'eau ou mare saisonnières qui s'assèchent en cours d'été). Les mares sont souvent de vrais îlots de biodiversité et abritent généralement un peuplement odonatologique riche et varié sur de petites surfaces. La plupart des espèces recensées au campus ont besoin de mares ensoleillées et d'une végétation aquatique riche et souvent dense qui sert d'abri et de terrain de chasse aux larves, de support de ponte puis d'émergence à de très nombreuses espèces de libellules. Ainsi les mares du campus sont fréquentées majoritairement par la libellule déprimée, la libellule à quatre tâches, et l'anax empereur, puis en fin de saison, par l'aeshne bleue. Parfois d'autres anisoptères sont présents comme le crocothémis écarlate, le sympétrum sanguin, le sympétrum strié et ponctuellement l'aeshne affine en été. Les zygoptères massivement présent au printemps complètent le cortège : agrion mignon et agrion jovencelle. A partir d'août, au moment où beaucoup de mares commencent à s'assécher, c'est au tour des lestes, espèces adaptées aux milieux temporaires ou régulièrement exondés, d'occuper les pièces d'eau. La petite nymphe au corps de feu, la brunette hivernale et le cériagrion délicat sont aussi régulièrement observés dans ces mares à condition que le soleil arrive de temps à autre à

traverser le couvert arboré. Enfin quelques espèces ubiquistes peu exigeantes comme l'ischnure élégante ou l'orthétrum réticulé complètent le cortège.

La présence d'exuvies (les mues des larves de libellules retrouvées sur la végétation des berges) permet de savoir quelles espèces se servent des mares comme milieu de reproduction. Parmi toute la liste d'espèce, seul l'anax empereur et l'aeshne bleue ont été référencées comme se reproduisant sur le campus (observation de parade entre deux partenaires ou récolte d'exuvies).

Parmi toutes les espèces connues, l'une d'elle est particulièrement intéressante, surtout en contexte urbain :

- *Ischnura pumilio* : elle colonise les milieux pionniers, ce qui lui permet d'éviter une importante compétition avec d'autres espèces. Cette espèce est peu commune en France et quasi menacée en Rhône-Alpes.



Photo 11 : Ischnure naine

Plus globalement, les odonates sont sensibles à la qualité de l'eau, à la présence de poissons et à l'eutrophisation des points d'eau. L'eutrophisation correspond à un enrichissement de l'eau en matière organique favorisant la prolifération d'algues.

L'entretien des mares ainsi que l'apparition de potentiels nouveaux points d'eau à proximité, amélioreront l'accueil des libellules, en leur proposant des milieux diversifiés et adaptés à leurs besoins biologiques.

3.7. Mammifères

8 espèces de mammifères (hors chauve-souris) ont été observées sur le site. Seul le sanglier n'a pas été observé depuis 2017. Le rat surmulot s'ajoute à la liste de 2021.

Le hérisson est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français et considérée comme quasi menacé (NT) en Rhône-Alpes. Au niveau national, son statut a évolué en octobre 2024 passant de la catégorie "préoccupation mineure", à celle des espèces "quasi menacées". En effet, l'état de ses populations est alarmant si l'on s'en réfère à la tendance nationale qui indique que 70% des hérissons ont disparu en moins de vingt ans en France. Sept données ont été référencées entre 2021 et 2025. Malheureusement sur ces 7 observations, 3 sont des données de mortalité d'origine inconnue ou causée par une collision routière. La plus grosse menace pour les



Photo 12 : Hérisson d'Europe

mammifères terrestres est effectivement la présence d'axes routiers, véritable obstacle à leur déplacement. La réalisation de prospections spécifiques pourrait être intéressante de façon à

mieux comprendre comment l'espèce occupe le site. Un plan de conservation portant sur cette espèce est en cours à l'échelle de la métropole grenobloise. La méthode la plus efficace pour le recensement du hérisson est la pose de tunnels à empreintes. Il s'agit d'un tunnel tapissé de feuilles de papier blanches avec un appât au centre (croquettes) et de l'encre naturelle aux extrémités (charbon végétal). Ce système permet l'observation indirecte de l'espèce grâce à l'analyse des empreintes de pas sur les feuilles de papier. La favorisation des haies, de la strate arbustive et de microhabitats (tas de bois, de branches et de feuilles mortes) est le meilleur moyen d'offrir à ces petits mammifères un lieu de repos, de reproduction et d'alimentation au sein du campus.



Photo 13 : Écureuil roux

L'écureuil est une espèce forestière qui se déplace majoritairement d'arbres en arbres. Le réseau d'arbres du site peut permettre à cette espèce de se déplacer et donc d'effectuer une tout ou partie de son cycle de vie sur le campus. L'espèce est observée tous les ans. 154 mentions de l'espèce ont été saisies entre 2021 et 2025 et trois correspondent à des données de mortalité. Ces données sont localisées à trois endroits différents sur

le campus, rue de la piscine (IPAG et SiMAP GPM2) et rue des universités (Alpilles 2). L'installation d'un écuroduc semble peu pertinente au vu de l'isolement de ces événements dans le temps et dans l'espace.

Le lapin de garenne recherche généralement les sols meubles, bien drainés, de type sablo-argileux, aussi bien en terrain découvert que dans les buissons et les bois. Cependant, il peut coloniser tous les milieux, y compris les parcs et les jardins. La gestion différenciée du campus leur est favorable puisqu'ils se nourrissent principalement de graminées. L'espèce a été notée très régulièrement entre 2021 et 2025.

Le groupe des chauves-souris a été étudié en 2024 grâce à la pose d'enregistreurs à ultrasons passifs, posés la nuit du 4 juillet et du 28 août. Les périodes d'enregistrements choisies ont permis de capter la plus grande diversité d'espèce possible sur le campus et de bien préciser la biologie des espèces sur le site. La date du premier inventaire permet en effet de détecter les espèces susceptibles de mettre bas à proximité des points d'enregistrements ou sur le site d'étude tandis que la seconde permet de cibler les espèces utilisant le site essentiellement en période de transit (période transitoire lorsqu'elles quittent leur gîte d'été ou gîte de mise bas vers les gîtes de transit, c'est la période des accouplements). Grâce à la pose de ces détecteurs acoustiques et aux connaissances antérieures sur le site, 15 espèces de chauve-souris ont été identifiées sur le campus, ce qui représente une belle diversité pour un milieu urbain.

L'étude des espèces est aussi un bon moyen d'avoir des informations sur la trame « noire ». Les zones éclairées artificiellement fragmentent le paysage pour les espèces lucifuges. Ces zones de

lumière créent des obstacles à leurs déplacements et restreint leur zone d'activité (chasse, gîte...). Les espèces moins tolérantes aux éclairages artificiels se retrouvent alors cantonnées aux espaces plus naturels et sombres environnants. Certaines espèces comme la pipistrelle de Kuhl sont plus tolérante à la lumière, et c'est généralement cette espèce que l'on retrouve en prédominance par rapport aux autres en contexte urbain.

Les périodes d'extinction des éclairages sur le campus permettent globalement aux espèces de circuler, y compris aux espèces les plus lucifuges (= qui fuient la lumière) comme les murins, mais uniquement en cœur de nuit. Les espèces restent en effet impactées aux moments de leurs deux pics d'activité principaux, c'est-à-dire à la tombée de la nuit et à l'aube (2 heures avant le levé du soleil).

Parmi les 15 espèces, plus gros enjeu sur le campus est la noctule commune. C'est une espèce notée comme vulnérable sur la liste rouge régionale et nationale. Les données de cette espèce ont à la fois été faite en estivage et en transit automnale. L'espèce a très probablement des gîtes de mise bas dans le campus. La présence de l'oreillard gris et de l'oreillard roux est aussi très remarquable puisqu'il s'agit d'espèces lucifuges. La détection de ces espèces grâce aux enregistreurs semble témoigner de la présence de gîtes d'été proche puisque ces espèces ne font que très peu de distance entre leur zone de chasse et leur gîte. Des gîtes d'estivage sont également connus sur le campus pour la pipistrelle commune et la pipistrelle de Kuhl, espèces plus communément observées en ville.

D'autres espèces utilisent plutôt le campus comme zone de chasse ou de transit comme le molosse de cestoni et la vespère de savi pour lesquelles de grosses activités de chasse sont connues. Le groupe des grand / petit murins utilise aussi le campus comme zone de chasse ou de transit en lien avec la proximité de granges dans le Grésivaudan où ce complexe d'espèce est connu pour gîter.

4. INVENTAIRE DE LA FLORE

4.1. Habitats

Les habitats naturels sont décrits selon la typologie EUNIS (système d'information européen pour la nature) au niveau 3 ou 4.

	Code EUNIS	Superficie 2021 (ha)	Superficie 2025 (ha)	Habitat patrimonial	Intérêt local
Typhaies	C3.23	0,02	0,02	Non	Oui
Communautés de grands carex (magnocariçaies)	D5.21	0,03	0,01	Non	Oui
Pâturages abandonnés	E2.13	0,37	0,37	Non	
Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	E2.22	20,62	21,03	Non	Oui
Prairies améliorées sèches ou humides	E2.61		0,87	Non	
Pelouses des parcs	E2.64	50,75	50,2	Non	
Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.12	2,1	0,56	Non	
Lisières forestières ombragées	E5.43	3,17	3,17	Non	
Parcs boisés subcontinentaux	E7.2	8,87	9,77	Non	Oui
Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés	G1.A	0,67	0,67	Non	Oui
Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C	5,38	5,38	Non	
Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés	G1.C4	3,54	0,37	Non	
Plantations de conifères indigènes	G3.F1	2,63	2,63	Non	
Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	FA.4	0,2	0,22	Non	Oui
Ronciers	F3.131		0,09	Non	
Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53		0,11	Non	Oui

Liste des habitats du campus selon la typologie EUNIS

Habitats naturels du Refuge LPO du campus de l'UGA



Légende

C3.23	E2.64	F3.131	G1.C4
D5.21	E5.12	G1.A	I1.53
E2.13	E5.43 ; G1.C4	G1.C	Limite Refuge LPO
E2.22	E7.2	G3.F1	
E2.61	FA.4		



0 250 500 m

Sources : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Google satellite, 2025
Conception : Miriana LEROY (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)
Date de réalisation : 2025-08-20

Carte 1 : Habitats naturels du Refuge LPO

Il y a une certaine diversité d'habitats sur le campus dont la répartition est présentée sur la carte ci-dessus. Trois habitats majeurs représentent une grande partie de la surface du refuge.

Le premier, nommé « pelouses de parcs » (code EUNIS E2.64), est le plus répandu avec un peu plus de la moitié de la surface d'espaces naturels totale. Il s'agit des pelouses tondues régulièrement, peu intéressantes en termes de biodiversité.

Le second, « prairies de fauche planitiales subatlantiques » (E2.22) qui représente environ 22 % de la surface naturelle, correspond globalement à des prairies entretenues par de la fauche dont certaines avec ramassage. Ce type de gestion est particulièrement favorable à la biodiversité en permettant aux espèces végétales de mieux se développer et d'attirer plus d'insectes.

Enfin, les « parcs boisés subcontinentaux » (E7.2) correspondent à des espaces boisés ouverts ou parcs boisés intégrant des zones herbacées. Une tonte tardive est appliquée sur ces secteurs, ce qui est favorable pour la biodiversité. Cet habitat représente 10 % de la surface d'espaces naturels du site.

Plusieurs espaces, initialement décrits comme relevant de l'habitat « pelouses de parcs » correspondent aujourd'hui à l'habitat E2.61 – Prairies améliorées sèches ou humides. Ces milieux présentent toutefois des signes de naturalisation, avec l'installation progressive d'espèces caractéristiques des prairies de fauche, évolution probablement favorisée par la mise en place de pratiques de gestion moins intensives. De plus, certaines prairies de fauche planitiales subatlantiques (E2.22) décrites en 2021 sont toujours dominées par des graminées, mais l'augmentation récente d'espèces nitrophiles (chardons, orties, cirses...) traduit une évolution vers une qualité écologique plus dégradée. Cette tendance à l'eutrophisation pourrait être liée à une pratique de fauche sans exportation, favorisant l'accumulation de matière organique.

Parmi les autres habitats, quelques zones boisées sont observées sur site comme la « plantation de conifères indigènes » (G3.F1) au nord-est et l'arboretum qui est caractérisé de « lisière forestière ombragée » et « autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés » (E5.43 ; G1.C4). Ces espaces sont intéressants car il s'agit de zones complètement boisées pouvant servir de refuge à de nombreuses espèces.

Quelques petites zones humides sont toujours présentes sur site (une « typhaie » C3.23 et une « magnocariçaie » D5.21 ; les mares sont considérées comme des micro-habitats et pas des habitats à part entière et n'ont donc pas été cartographiées). Ces dernières peuvent accueillir une biodiversité particulière, même si leur surface est infime à l'échelle du campus. A noter qu'une des typhaies recensées lors du précédent plan de gestion n'est plus visible en 2025. Les épisodes de sécheresse enregistrés ces dernières années peuvent expliquer ce constat et soulignent l'intérêt de mettre en place des mesures favorisant le maintien de ces habitats. Parmi ces derniers, bien qu'ils présentent un intérêt à l'échelle locale, aucun n'est classé comme habitat patrimonial.

4.2. Flore

Comme en 2021, les inventaires floristiques ont porté spécifiquement sur les orchidées, considérées comme des espèces à fort enjeu de conservation. Les relevés ont été réalisés en 2025 par des bénévoles. Pour la cartographie, seules les données de 2025 ont été utilisées, tandis que l'analyse a également pris en compte les données recueillies en 2023, 2024 et début 2026.

4.2.1. Espèces à enjeux (menacées ou protégées) :

En 2021, seules 4 espèces d'orchidées étaient connues. La connaissance était semble-t-il très incomplète puisque plusieurs autres espèces et stations ont pu être découverte sur le campus depuis. Le site accueille en effet une belle diversité d'orchidées avec 19 espèces recensées à ce jour (mai 2026), et peut-être une 20^{ième}, l'orphrys araignée en cours de vérification.

Comme dans le précédent plan de gestion, l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) qui compte un nombre important de stations au sein de l'ensemble du refuge, est présent ainsi que l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinium*) et la listère à feuilles ovales (*Neottia ovata*). Outre ces quatre espèces, quatorze autres espèces ont également été enregistrées en 2025. La localisation des différentes stations et leur taille sont présentées sur la carte suivante (carte 6). La taille des points est proportionnelle au nombre d'individus observés, selon la classification suivante : petite station (< 9 individus), station moyenne (9–30 individus) et grande station (> 30 individus).

D'après les données de 2024, l'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) a été recensée au nord-est du site.



Photo 14 : Orchis pyramidal ©
M. Leroy, 2025



Photo 15 : Orchis bouc © M.
Leroy, 2025

Localisation des stations d'orchidées en 2025



Légende

- | | | |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| ● Céphalanthère pâle | ● Orchis bouc | ● Orchis tacheté |
| ● Céphalanthère rouge | ● Orchis homme pendu | ● Platanthère verdâtre |
| ● Céphalanthère à longues feuilles | ● Orchis militaire | ● Platanthère à deux feuilles |
| ● Listère à feuilles ovales | ● Orchis moucheron | ● Épipactis pourpre noirâtre |
| ● Ophrys abeille | ● Orchis pourpre | □ Limite du refuge LPO |
| ● Ophrys aranifera | ● Orchis pyramidal | |



0 250 500 m

- Grande station
● Moyenne station
● Petite station

Sources : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Google satellite, 2025
Conception : Miriana LEROY (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)
Date de réalisation : 2025-09-18

Aucun inventaire spécifique n’a été réalisé pour le reste de la flore, mais certaines plantes ont été répertoriées de manière opportuniste. Plusieurs espèces protégées ont ainsi été observées :

Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), près de 4 000 pieds recensés sous les allées de platanes au nord-est de l’IUT. Cette fougère est généralement présente dans les prairies humides ; sa présence sous les allées de platanes correspond probablement à une station relictuelle, l’emplacement ayant été une ancienne prairie humide en bordure de l’Isère.

Nivéole de printemps (*Leucojum vernal*) au nord-est du site, proche des allées de platanes où l’ophioglosse commun a été observé avec un pied identifié.

Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris sylvestris*), identifiée au pied de l’ancienne mare de l’arboretum avec 12 pieds fleuris recensés en avril 2025.

La précédente notice de gestion mentionnait également la présence de l’iris fétide (*Iris foetidissima*) dans la noue de la grande prairie, rue de la Piscine et de l’utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) dans la mare de l’arboretum. Il serait intéressant de réaliser des relevés supplémentaires sur ces secteurs.

		
Nivéole de printemps ©L. Siek-hy, 2025	Ophioglosse commun ©L. Siek-hy, 2025	Tulipe sylvestre ©L. Siek-hy, 2025

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique	Estimation 2025 (nombre de plants)	Statut de protection	Listes rouges		Déterminante ZNIEFF	Année dernière obs.	Ecologie	Distribution sur le site
					FR	RA				
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Indigène	> 2531	-	LC	LC	-	2026	Pelouses, bords de routes jusqu'à 1500 mètres d'altitude sur sols secs ou alcalins	Bien représentée au sein du refuge, présente sur divers types d'habitats : pelouses des parcs, prairies de fauche et lisières associées le plus souvent ≥ 26 stations
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère pâle	Indigène	> 421	-	LC	LC	-	2026	Forêts plus ou moins denses, en situation de mi-ombre, sur sols calcaires à neutres bien drainés, souvent au sein de hêtraies	L'espèce est présente sur l'ensemble du campus, avec dix stations identifiées en 2025. Ces stations sont principalement situées en lisière de prairies de fauche, de pelouses de parc, ainsi qu'au sein de parcs boisés.
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à longue feuilles	Indigène	79	-	LC	LC	-	2026	Lisières et clairières de forêts denses, souvent dans les hêtraies ou chênaies.	Cinq stations ont été identifiées à travers le refuge, localisées au niveau de parcs boisés, pelouses de parcs et prairies de fauche, principalement vers le centre du campus.
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge	Indigène	5	-	LC	LC	Non	2025	Lisières et clairières de forêts denses, souvent dans les hêtraies ou chênaies.	Trois stations ont été identifiées en 2025 : deux près de la rue de la Piscine et une près de la rue de l'Alchimie, toutes en lisière de pelouse de parc vers le nord-est du campus.
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté	Indigène	1	-	LC	LC	-	2025	Subsp. Maculata : plus souvent substrat acide, prairies maigres de fauche, fraîches ou humides, bois clairs, marais et tourbières	Une station a été identifiée en 2025 au croisement de la rue de la Papeterie et de la rue de la Piscine, en lisière d'une prairie de fauche

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique	Estimation 2025 (nombre de plants)	Statut de protection	Listes rouges		Déterminante ZNIEFF	Année dernière obs.	Ecologie	Distribution sur le site
					FR	RA				
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Epipactis pourpre noirâtre	Indigène	1	-	LC	LC	Non	2025	Sur sols calcaires à acides drainés, dans les forêts claires de feuillus et résineux	Une station vue au niveau du refuge, située à proximité de la résidence étudiante les Taillées, au niveau d'un petit boisement.
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Brown, 1813	Orchis moucheron	Indigène	1	-	LC	LC	-	2025	Espèce à large amplitude écologique : prairies, marais, bois clairs, etc. sur substrat calcaire voire légèrement acide.	Une seule station identifiée en 2025 sur le refuge au nord-est du site, à proximité de l'Allée des Sports et en lisière de pelouses de parc.
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	Indigène	11	-	LC	LC	-	2026	Milieux secs, calcaires à neutres, en pleine lumière à mi-ombre : pelouses, lisières, talus, etc.	Quatre stations ont été identifiées en 2025 : deux en lisière d'une pelouse de parc rue des Résidences, une en lisière d'une prairie de fauche rue de la Physique, et une autre en lisière d'une prairie de fauche rue de la Chimie.
<i>Leucojum vernum</i> L., 1753	Nivéole de printemps	Indigène	> 1	Départementale interdiction de cueillette	LC	LC	Non	2025	Espèce de mi-ombre, rarement de pleine lumière, qui se développe frais et neutres à basiques, parfois argileux. Se retrouve dans les bois humides, haies, ourlets et peut se maintenir en prairie	Espèce observée dans le secteur de l'IUT et au niveau de l'Arborétum
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère à feuilles ovales	Indigène	> 262	-	LC sous nom de <i>Listera ovata</i>	LC sous nom de <i>L. ovata</i>	-	2026	Forêts claires, lisières, talus et suintements, voire marais sur sols humides à frais, calcaires ou neutres, jusqu'à >2000 m.	L'espèce se localise principalement vers le nord du campus, en lisière de pelouses de parc, de prairies de fauche et au sein de plantations forestières très artificielles. Sa présence est éparse avec deux grosses stations vers l'INRAE.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique	Estimation 2025 (nombre de plants)	Statut de protection	Listes rouges		Déterminante ZNIEFF	Année dernière obs.	Ecologie	Distribution sur le site
					FR	RA				
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	Indigène	~4000 pieds	Régionale	LC		Oui	2026	Prairies humides et marais aux étages collinéen et montagnard, sur sols neutre ou alcalins	≥ 2 stations : allées de platanes au nord-est du refuge, près de l'Isère et dans le secteur Stendhal (100m²)
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	Indigène	> 812	-	LC	LC	Oui	2026	Espèce ubiquiste sur sols basiques à neutres, secs à frais, de pleine lumière.	L'espèce est bien représentée sur l'ensemble du campus (≥ 12 stations), occupant différents habitats : prairies de fauche, lisières de pelouse de parc, parc boisé et lisières de prairie de fauche.
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	Indigène	1	-	NT sous le nom d'O. Sphegodes	LC	Non	2025	Pour O. Sphegodes : pelouses sèches et calcaire ensoleillé, parfois fraîches	Une station a été observée en 2025 au sein d'un parc boisé situé au nord du refuge, au nord de la rue de la Piscine. Identification en cours de vérification, fin avril 2026, peut-être confusion avec O. petite araignée
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785	Orchis homme pendu	Indigène	6	-	LC	LC	-	2026	Pleine lumière à mi-ombre, sols calcaires ou marneux, pelouses sèches.	Deux stations ont été observées en 2025 : la première en lisière d'une pelouse de parc, au croisement de la rue des Résidences et de l'allée de Berlioz ; la seconde à proximité de la rue de la Physique, en lisière d'une prairie de fauche
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire	Indigène	1	-	LC	LC	Non	2026	Pleine lumière à mi-ombre, sols calcaires secs à frais : pelouses, prairies et bois clairs	Une seule station identifiée en 2025 et 2026 sur le refuge au nord-est du site, à proximité de la rue de la Passerelle et en lisière de pelouses de parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique	Estimation 2025 (nombre de plants)	Statut de protection	Listes rouges		Déterminante ZNIEFF	Année dernière obs.	Ecologie	Distribution sur le site
					FR	RA				
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre	Indigène	1	-	LC	LC	-	2025	Pleine lumière à mi-ombre, sols calcaires secs à frais : prairies, talus, bois et fourrés, souvent à l'étage collinéen, jusqu'à 1800 m	Une seule station pour l'Orchis pourpre en 2025 et 2026, située à la croisée de la rue des résidences et de l'avenue centrale en lisière d'un parc boisé.
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles	Indigène	3	-	LC	LC	-	2025	Bois clairs, prés humides et pelouses montagnardes jusqu'à 2200 m	En 2025, deux petites stations réparties sur le campus. Une au sud-ouest, une au nord-est en lisière de pelouses de parcs.
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Platanthère verdâtre	Indigène	1	-	LC	LC	-	2025	Pleine lumière à mi-ombre, prairies humides et tourbeuses, bois clairs, prairies de montagne, jusqu'à 2300 m	Une seule station, rue de la physique au niveau d'un petit bosquet, en bordure d'une prairie de fauche
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>Sylvestris</i> L., 1753	Tulipe sylvestre	-	14	Nationale 1	LC	EN	Oui	2025	Espèce calcicole, pleine lumière, sols secs à frais, pelouses, prairies et lisières, vergers, vignes	Au bord de l'ancienne mare de l'arboretum (bord sud, entre le chemin et la mare)
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce), 1962	Orchis de Fuchs	Indigène	1	-	LC	LC	-	2024	Espèce de pleine lumière à mi-ombre sur substrats alcalins, secs à frais (pelouses, lisières de forêts, marais...).	Une station a été identifiée en 2024 au nord-est du campus.
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	Indigène	1	-	LC	LC	-	2026	Espèce de pleine lumière, tolérante au point de vue substrat, peuple des pelouses, prairies maigres, lisières et bois clairs	Un unique pied a été identifié en 2026 sur le campus (dans une pelouse d'un îlot de parking).
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.), 1800	Épipactis à petites feuilles	Indigène	10	Régionale	LC		Oui	2026	Forêts sombres de hêtres, forêts claires de chênes divers, lisières et quelques fois pleine lumière, sur sols calcaires	Espèce observée en 2020 (4 pieds) et en 2026 (10 pieds), à l'est du campus

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique	Estimation 2025 (nombre de plants)	Statut de protection	Listes rouges		Déterminante ZNIEFF	Année dernière obs.	Ecologie	Distribution sur le site
					FR	RA				
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys petite araignée	Indigène	3	-	LC	LC	Non	2026	De pleine lumière à mi-ombre, sur sols calcaires à neutres, frais, Pâtures, friches	2 stations sur le campus

4.2.2. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des taxons introduits par l'action humaine. Du fait de leur caractère exotique, elles disposent de peu ou pas de prédateurs naturels sur le site, ce qui favorise leur expansion et peut entraver le développement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées de manière opportuniste, par conséquent, la cartographie des espèces exotiques envahissantes réalisée en 2025, ne peut être considérée comme étant exhaustive.

L'inventaire actualisé fait état de dix espèces exotiques envahissantes présentes sur le campus, réparties dans différents secteurs. Ce total correspond à une augmentation de deux taxons par rapport à la liste établie dans la précédente notice de gestion :

Les renouées asiatiques, notamment la renouée du Japon (*Reynoutria cf. japonica*, listée parmi les 100 espèces exotiques envahissantes les plus préoccupantes selon l'IUCN) ainsi que son hybride (*Reynoutria cf. bohemica*, également reconnu comme fortement invasif), constituent les taxons les plus dominants sur le site. Elles forment notamment des peuplements étendus le long des berges de l'Isère et du chemin de la Digue (limite nord du Refuge), tout en étant également présente sous forme de petites stations disséminées sur l'ensemble du campus. Afin de limiter leur propagation, il est recommandé de privilégier la fauche avec export vers un centre de traitement agréé, plutôt que le broyage. Il est par ailleurs essentiel de procéder au nettoyage des engins de gestion utilisés, afin d'éviter toute dispersion accidentelle de fragments de tiges ou de rhizomes vers d'autres secteurs du campus.

La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) est présente sur trois secteurs : la partie nord du sous-bois de conifères, le petit bois au nord du campus à côté de l'Isère et au sud de l'arboretum. Cette espèce est inscrite dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes par l'Union européenne depuis 2017. Elle produit un nombre très important de graines et doit donc être fauchée avant la grenaison pour limiter sa propagation.

L'érable négundo (*Acer negundo*) et le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sont également très présents dans le bois au nord du campus à côté de l'Isère et sont en concurrence avec des espèces locales comme le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou l'orme champêtre (*Ulmus minor*). Il y a également de nombreux autres sujets de ces espèces à travers le campus, mais il s'agit d'arbres adultes qui ne sont pas préoccupants car ils ne s'étendent pas.

La vigne vierge (*Parthenocissus inserta*), une liane ornementale originaire d'Amérique du Nord, est désormais bien présente dans les milieux naturels de France et peut former des peuplements denses le long des berges, lisières et milieux anthropisés. Elle est capable de recouvrir le sol ou d'écraser la végétation existante, ce qui peut réduire la diversité du sous-étage. Sur le terrain, des foyers dispersés ont été observés sur l'ensemble du campus, et l'apparition de nouvelles stations en 2025 témoigne de sa dynamique de colonisation.

Le buddleia de David (*Buddleja davidii*) est présent sous forme de petites stations ou de pieds isolés à quelques endroits, de même que le solidage géant (*Solidago gigantea*). En 2025, de nouvelles stations de buddleia ont été observées. Au regard de leur caractère invasif, il est recommandé de mettre en place rapidement des mesures de gestion afin de limiter leur propagation et d'éviter leur installation durable.

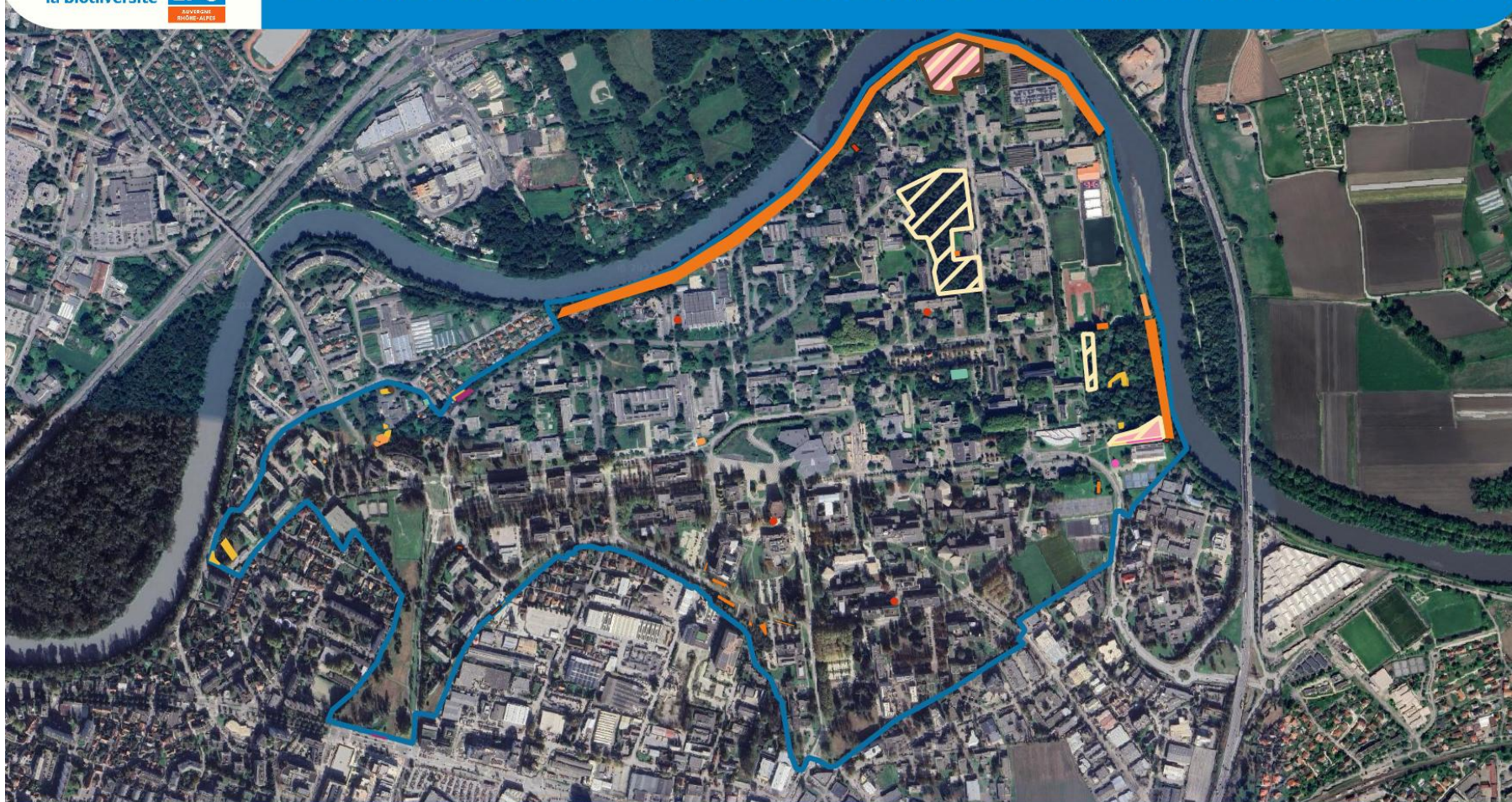
Le bambou (*Bambusa vulgaris*) a de nouveau été observé en 2025.

Le phytolaque d'Amérique a été recensé en 2025, à l'est du Campus, à proximité du club de tennis. Bien que sa présence reste encore limitée, cette espèce exotique envahissante peut se développer rapidement et produire un grand nombre de graines viables favorisant sa dispersion. Une intervention précoce est donc fortement recommandée afin de l'éliminer avant qu'elle ne s'étende à d'autres secteurs.

De manière générale, il est essentiel de maintenir les actions engagées afin de limiter le développement des espèces exotiques envahissantes, tout en assurant un suivi régulier des secteurs déjà traités. Cette surveillance permettra d'intervenir rapidement sur l'apparition de nouveaux plants ou de nouvelles stations, réduisant ainsi significativement les coûts de gestion à long terme.

-

Localisation des espèces exotiques envahissantes en 2025



Légende

- | | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Balsamine de l'Himalaya | Erable Negundo | Renouée sp. | Vigne vierge |
| Bambou | Phytolaque d'Amérique | Robinier faux acacia | Limites refuges LPO |
| Buddleia de David | Renouée du Japon | Solidage géant | |



0 250 500 m

Sources : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Google satellite, 2025
Conception : Miriana LEROY (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)
Date de réalisation : 2025-09-04

5. EVOLUTION DE L'IQE ET IECMA

5.1. IQE : Rappel de la méthodologie

L'IQE se base sur 9 indicateurs différents. Pour rappel, ces critères sont représentés dans le tableau ci-contre.

L'IQE permet d'évaluer l'état écologique d'un site semi-anthropisé de plusieurs hectares. La comparaison des notes IQE dans le temps permet d'étudier l'évolution du site et de proposer des aménagements adaptés. Les 9 indicateurs ont été évalués en 2022. Cette première évaluation à un instant T va ici être comparée à une seconde évaluation IQE de fin de convention.

Il est toutefois important de nuancer

les résultats car la méthode employée dans ce rapport ne respecte pas strictement la méthodologie du MNHN. En effet, l'IQE se base sur 6 jours d'inventaires uniquement. Or notre évaluation se base sur la connaissance empirique du site et sur l'analyse de nos bases de données de ces 10 dernières années et plus spécifiquement ici depuis le début de la convention Refuge en 2021. La plupart des indicateurs sont aussi appréciés à dire d'expert. Il peut donc y avoir des différences d'interprétation selon la personne qui réalise cette analyse.

Thématiques	Indicateurs		
	Sous-thématiques	Indicateurs	Critères
Diversité	Diversité des habitats naturels	Nombre d'habitats naturels sur le site	Valeurs de référence observées sur les sites IQE/IPE (selon la typologie EUNIS XX.xx)
	Diversité des oiseaux	Nombre d'espèces d'oiseaux sur le site	Valeurs de référence observées sur les sites IQE/IPE
Fonctionnalité	Non-artificialisation	Surface du site non-artificialisée (en %)	Liste des habitats (selon la typologie EUNIS XX.xx) à considérer
	Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	Surface occupée sur le site (en %) et impacts potentiels	Listes régionales (CBN)
	Potentiel d'accueil	Diversité des micro-habitats Densité des micro-habitats Atteintes	Liste des micro-habitats et des atteintes potentielles à considérer
	Perméabilité	Perméabilité à l'intérieur du site	Liste des éléments à considérer
	Réseaux écologiques	Cohérence des aménagements / Insertion dans le paysage	Liste des éléments à considérer
Patrimonialité	Patrimonialité des habitats	Surface occupée par des habitats patrimoniaux (en %)	Habitats d'intérêt communautaire et /ou déterminants de ZNIEFF
	Patrimonialité des espèces	Nombre d'espèces patrimoniales	Listes rouges de l'UICN : Espèces déterminantes de ZNIEFF, Directives européennes

Tableau 2 : Indicateurs de l'IQE (source : Muséum national d'histoire naturelle)

5.1.1. Diversité des habitats

Tous les habitats naturels de la typologie EUNIS sont considérés pour le décompte, à l'exclusion des milieux très anthropisés (serres, parcs urbains, villes, sites industriels en activité, plantations, monocultures intensives, etc.). Les habitats à caractère naturel comptabilisés pour l'IQE sont ceux

présentant une superficie et une qualité écologique suffisantes pour le bon déroulement de tout ou partie du cycle de certaines espèces caractéristiques de ces milieux. La cartographie du campus en 2025 fait état de 16 habitats naturels différents.

5.1.2. Diversité de l'avifaune

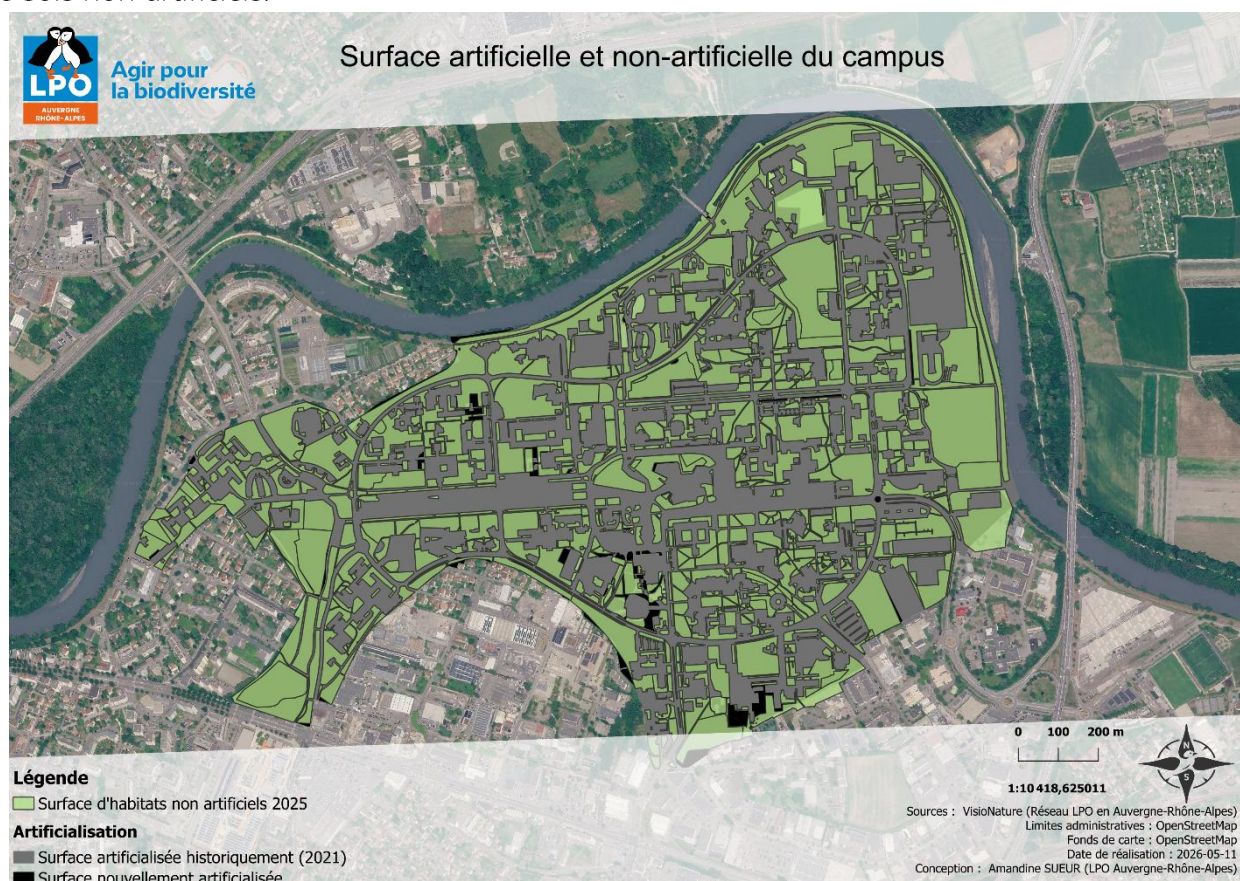
Les espèces en vol à haute altitude, n'utilisant pas directement le site sont exclues du décompte. Les oiseaux en vol de chasse à basse altitude au dessus du site sont comptabilisés (hirondelles, martinets, Faucon crécerelle, etc.). Les oiseaux contactés à proximité immédiate du site et susceptibles de l'utiliser sont aussi comptabilisés (par exemple, si un oiseau est observé à une dizaine de mètres à l'extérieur du site, fréquentant un habitat que l'on retrouve aussi à l'intérieur du site).

Sur les 98 espèces recensées ces 5 dernières années, 82 sont retenues pour évaluer la diversité de l'avifaune.

5.1.3. Non-artificialisation

La surface nonartificialisée est déduite en considérant le pourcentage de surfaces artificialisées (bâtis, routes, zones industrielles), incluant aussi les surfaces en chantier ou récemment remaniées et non végétalisées, les bâches (bioréacteurs, bassins artificiels non végétalisés) et les milieux végétalisés les plus artificiels, en particulier les terres retournées (jardins, plantations horticoles)

Le pourcentage de non artificialisation est actuellement de 52,6 %. Le campus a fait l'objet de plusieurs chantiers de travaux au cours de la convention Refuge LPO faisant diminuer la surface de sols non-artificiels.



5.1.4. Espèces végétales exotiques envahissantes

La notation de cette sous-thématique s'appuie sur la liste des EEE recensées sur le campus. Chaque espèce est évaluée en fonction de son abondance et de son impact potentiel sur la flore indigène.

C'est l'espèce à la fois la plus abondante et présentant le plus fort coefficient d'invasion qui donne la note globale. Cet indicateur est renseigné à dire d'expert. La note est de D. Cette note traduit la présence d'EEE à impact potentiel fort qui sont présente de manière abondante ou très abondante ou une EEE à impact potentiel moyen et très abondante. Ici, ce sont la renouée du japon très abondante et à impact potentiel moyen ainsi que la balsamine de l'Himalaya abondante et à impact potentiel fort qui donne cette note.

Présence de l'espèce sur le site	Impact potentiel de l'espèce				
	Faible		Moyen		Fort
Très abondante		C	Renouée du japon	D	
Abondante		B		C	Balsamine de l'Himalaya D
Localisée	Erable negundo Bambou	A	Robinier faux accacia Vigne vierge	B	
Rare	Buddleia de David	A	Solidage géant Phytolaque d'Amérique	A	

Tableau 20 - Evaluation des effets potentiels des espèces végétales exotiques envahissantes en fonction de leur abondance et de leur coefficient invasif.

5.1.5. Potentiel d'accueil

Le potentiel d'accueil, notamment pour la petite faune, est évalué à dire d'expert (appréciation de A, B, C ou D), à partir de 3 critères : la diversité des micro-habitats, la densité des micro-habitats et la présence d'atteintes à l'échelle du site.

Les micro-habitats du campus n'ont pas été réinventoriés précisément en 2025. Toutefois la liste des micro habitats connus en 2021 a pu être complété en gras dans le tableau suivant :

Microhabitats	
Majeurs	Mineurs
- mare de l'INRAE - mare de l'arboretum - 3 arbres à cavité - 2 murs avec végétaux - 1 muret - Bâtiment Halle des sports (cavité à martinet) - 7 haies sèches - 25 nichoirs dont 4 nichoirs pour moineaux, 3 nichoirs grimpeaux des jardins - 1 solarium (couleuvre)	- 6 gabions - 10 arbres têtards ou à cavité - 5 terriers - 1 noue temporaire - 1 mare à l'abandon (arboretum) - 2 points d'eau temporaires - 2 ronciers - 2 murets - 3 nichoirs chevêche - 1 nichoir à huppe fasciée - 4 gîtes chiroptères - 1 gîte pour écureuil

La mare de l'INRAE créée au cours de la convention s'ajoute aux micro-habitats majeur. L'ancienne mare de l'arboretum passe en micro-habitat mineur car elle n'est plus fonctionnelle. La noue également puisque la bêche est percée et que les ligneux et hélophytes sont trop abondants.

Depuis le début de la convention plusieurs nichoirs pour oiseaux et gîtes pour chiroptères ont été installés dans le campus. Leur entretien et suivi est assuré bénévolement par Guillaume Etiévant. Plusieurs haies sèches et andains ont été ajoutés par Terideal et la LPO depuis 2024. Leur répartition est assez homogène. Un solarium a également été créé par la LPO à proximité de l'INRAE.

Globalement la diversité et densité de micro-habitat est bonne. Des aménagements pourraient être ajoutés au sud-ouest du campus où on distingue une absence quasi-total de micro-habitat. Parallèlement, il est impératif de veiller au bon état de ces micro-habitats et de les entretenir ou alimenter régulièrement. Certaines mares doivent être restaurées et les nichoirs faire l'objet d'un suivi continu afin de juger de leur fonctionnalité et les remplacer au cas par cas si nécessaire. Le recensement des arbres à cavités, des arbres morts sur pied, des souches et des ronciers doit être actualisé pour avoir une meilleure vision de la capacité d'accueil du site. Une étude spécifique au bâti devra aussi être mise en œuvre pour connaître précisément les bâtiments qui abritent la faune sauvage.

L'appréciation permet de mettre la note de B.



Photos 17 et 18 : Exemples d'aménagements

5.1.6. *Perméabilité*

La perméabilité correspond à la connectivité à l'intérieur du site, c'est-à-dire la capacité pour la faune terrestre, aquatique et aérienne à se déplacer sans risques au sein du Refuge. Pour évaluer ce critère, on recense les obstacles et les passages favorables. Dans les deux cas, on distingue les passages ou obstacles majeurs (avérés) ou mineurs (supposés), en prenant en compte les besoins et caractéristiques des différents groupes d'espèces de vertébrés (avifaune, mammifères, amphibiens...).

Depuis 2021, cette thématique n'a pas été traitée. Les problématiques exposées étaient :

- Le risque de collision avec les surfaces vitrées de certains bâtiments. Une étude plus détaillée de la LPO a été transmise à l'UGA en juin 2025 et concerne surtout ces

bâtiments : l'Observatoire des sciences de l'Univers, le bâtiment Nanobio – Département de Chimie Moléculaire, la Maison des langues et de la culture, l'ARSH (ARts & Sciences Humaines), le CTP (Centre technique du papier), le SIMAP/EPM, le bâtiment E de l'UFR Phytém, le bâtiment Bergès de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation, l'École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble, la « verrière » derrière le bâtiment E de biologique. La pose de vitrophanie ou de stickers sur ces bâtiments a été recommandé selon que les collisions étaient avérées ou supposées.



- L'éclairage : celui-ci n'a pas été modifié depuis 2021 et permet une extinction entre 22h30 et 5h00 pour l'ensemble du campus et entre 01h30 et 5h pour l'avenue centrale, ce qui est favorable à la faune nocturne
- Le réseau routier et ses trottoirs fragmentent les habitats et rendent difficile le déplacement de la faune. Ce point n'a pas évolué car il demeure complexe à améliorer.

La note reste de C pour cet indicateur.

5.1.7. Réseau écologique

Les réseaux écologiques représentent les liens entre un site et ses territoires voisins. On évalue ainsi la cohérence entre le campus et les milieux alentours, tout en prenant en compte l'origine des espèces végétales présentes (locales ou exotiques).

Depuis 2021, la qualité du réseau écologique est restée sensiblement la même :

- Le campus est un espace transitoire entre la ville au sud et les espaces agricoles au nord-est. Certains habitats du campus ; petites zones boisées, prairie de fauche tardive et

ripisylves sont intéressantes pour assurer une certaine continuité avec l'Île d'Amour, la Taillat, la plaine agricole du Grésivaudan et les contreforts de Belledonne. L'Isère fragmente par contre le paysage pour les petits vertébrés terrestres.

- Quelques zones ont été nouvellement artificialisées au sein du campus, augmentant la fragmentation à l'intérieur du site et quelques animaux sont parfois écrasés sur les routes du campus.
- Les EEE gagnent doucement du terrain au détriment des espèces indigènes (surtout vers l'arboretum, les berges de l'Isère et à d'autres endroits ponctuels sur le campus). Le campus reste composé d'une grande part d'espèces végétales horticoles, relictuelles de l'ancien mode de gestion.
- Une haie champêtre de 350 mètres linéaire composée de 22 essences labellisées « végétal local » a été plantée en 2024 permettant de créer un nouveau corridor écologique intéressant pour les oiseaux, mammifères et reptiles. Celle-ci a cependant partiellement été détruite par la création d'une voie goudronnée.
- De nouveaux refuges LPO ont été créés ou vont être créés aux abords directs du campus ce qui contribue à agrandir le réseau de jardin écologique proche : site de l'Alma Scop rue George Pérec à Saint-Martin-d'Hères, et site du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), rue Joseph Fourier à Saint-Martin-d'Hères.

La note attribuée à cet indicateur reste de B.

5.1.8. *Habitats patrimoniaux*

Les habitats naturels sont considérés comme patrimoniaux s'ils sont déterminants de ZNIEFF dans la région et/ou d'intérêt communautaire, inscrits à la Directive Habitats Faune Flore. Ils ne sont pris en compte que s'ils présentent un état de conservation correct, sur une surface suffisante pour être fonctionnels. Aucun des habitats du campus ne répond à ces critères.

5.1.9. *Espèces patrimoniales*

Les espèces sont considérées comme patrimoniales si elles réunissent ces critères :

- Elles se reproduisent de façon probable (des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite (formation des couples, parades, construction de nid...) ou certaine (observations permettant d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) ou très récente (nids vides avec coquilles d'œufs...) sur le site.
- Ce sont des espèces déterminantes de ZNIEFF (Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Les ZNIEFF sont des secteurs d'intérêt

écologique qui abritent une biodiversité patrimoniale. Ces zones ne sont pas soumises à une protection réglementaire. Elles sont créées lors de la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Une fois leur intérêt reconnu et leur validation par un comité scientifique, les ZNIEFF deviennent des outils de connaissance et d'aménagement du territoire. Chaque ZNIEFF est associée à un périmètre ainsi qu'une liste d'espèces et d'habitats déterminants. Les espèces déterminantes sont des espèces considérées comme remarquables ou menacées. Les espèces déterminantes sont jugées représentatives d'un habitat naturel ou de l'état d'un écosystème. La liste des espèces déterminantes est régulièrement actualisée et définie par zone biogéographique. La zone biogéographique dans laquelle se situe le campus est la zone alpine de la région Auvergne-Rhône Alpes. La définition des ZNIEFF et leur délimitation reposent notamment sur la présence de plusieurs espèces déterminantes.

- Ce sont des espèces figurant sur les listes rouges internationales, nationales et/ou régionales dans les catégories : CR « en danger critique d'extinction », EN « en danger d'extinction » ou VU « vulnérable »

L'état de conservation est donné par les listes rouges, qui ont pour but de rassembler les informations fiables sur les espèces menacées d'extinction, d'évaluer régulièrement l'évolution des risques que courent ces espèces, puis d'assurer une diffusion large de ces données auprès de nombreux publics. Les espèces sont classées dans plusieurs catégories :

- - DD (*data deficient*) : données insuffisantes, espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes ;
- - LC (*least concern*) : préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible ;
- - NT (*near threatened*) : quasi menacée, espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ;
- - VU (*vulnerable*) : vulnérable, espèce confrontée à un risque relativement élevé de disparition ;
- - EN (*endangered*) : en danger d'extinction, espèce confrontée à un risque élevé de disparition ;
- - CR (*critically endangered*) : en danger critique d'extinction, espèce confrontée à un risque très élevé de disparition.

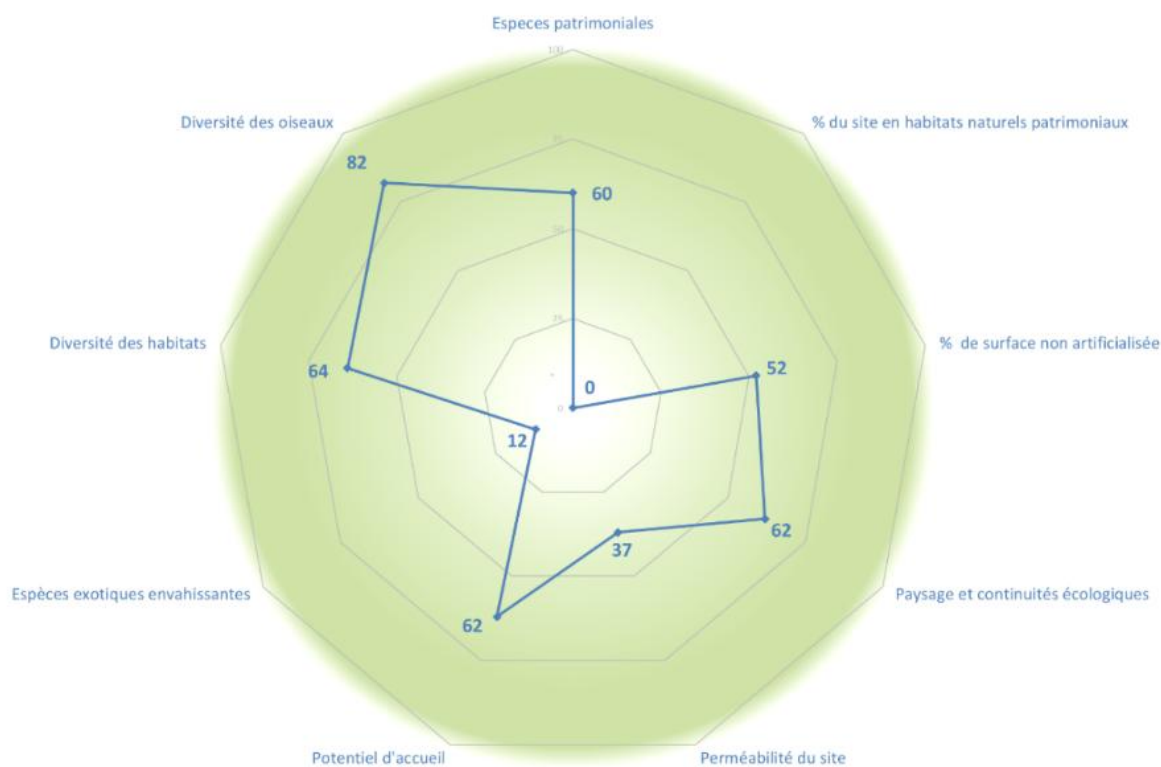
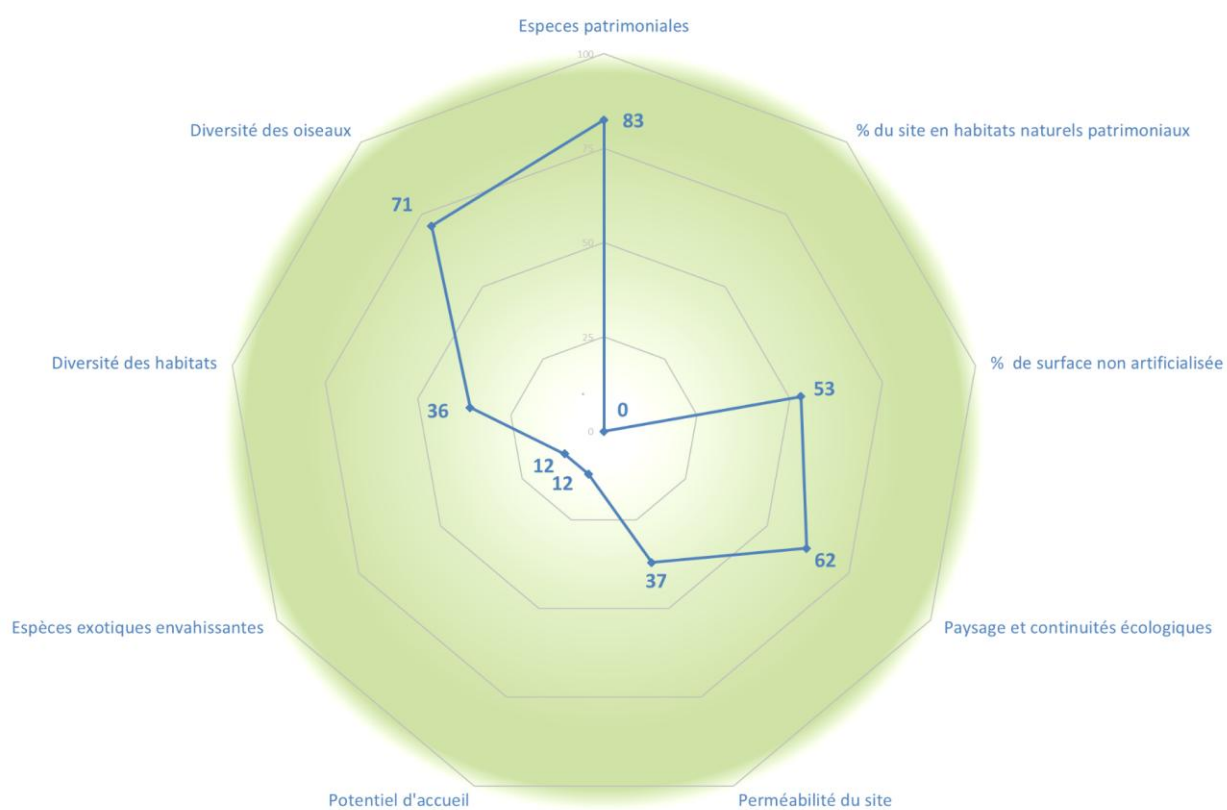
- Ce sont des espèces d'intérêt communautaire figurant en annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) ou en annexe 1 de la Directive Oiseaux (DO). La directive Habitats-Faune-Flore et la directive Oiseaux forment l'un des piliers de la législation européenne en matière de protection de la nature en permettant aux États membres de l'Union européenne sous un cadre juridique commun, de protéger les espèces et types d'habitats les plus vulnérables en désignant des zones de protection particulières. Les directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux constituent ainsi le fondement du réseau européen d'aires protégées Natura 2000.

- 1) Flore : seules les espèces décrites dans la partie flore sont analysées ici. Sur ces 23

espèces, quatre sont déterminantes de ZNIEFF : l'ophioglosse commun, la tulipe sylvestre, l'épipactis à petites feuilles, l'ophrys abeille. La tulipe sylvestre est également en danger d'extinction en Auvergne Rhône-Alpes.

- 2) Oiseaux : 39 espèces sont reproductrices probable ou certaines sur le campus. Parmi celle-ci ; 6 sont à enjeu : le chardonneret élégant (VU France), la linotte mélodieuse (VU France), le serin cini (VU France), le verdier d'Europe (VU France et VU Aura), l'épervier d'Europe (VU Aura) et le petit gravelot (VU Aura et déterminant de ZNIEFF).
- 3) Reptiles : 5 espèces sont reproductrices probable sur le campus. Parmi celle-ci ; aucune ne sont à enjeu.
- 4) Amphibiens : 5 espèces sont reproductrices probable ou certaine sur le campus. Parmi celle-ci ; deux sont déterminantes de ZNIEFF : la grenouille agile et le triton palmé.
- 5) Rhopalocères : 39 espèces sont reproductrices probable sur le campus. Parmi celle-ci ; aucune ne sont à enjeu.
- 6) Odonates : 21 espèces sont reproductrices probable ou certaine sur le campus. Parmi celle-ci ; cinq sont déterminantes de ZNIEFF : l'agrion mignon, l'aeshne bleue, l'aeschne affine, le sympetrum à nervure rouge et le sympetrum méridional.
- 7) Autres taxons : les mammifères (incluant les chauve-souris) et les orthoptères sont inclus dans ce groupe. Au total, 34 espèces sont prises en compte dont 5 sont à enjeux : la noctule commune (VU France et VU Aura), la pipistrelle pygmée et l'oreillard gris, toutes deux déterminantes de ZNIEFF, la barbastelle d'Europe (annexe II de la Directive Habitat Faune Flore) et le criquet marginet déterminant de ZNIEFF.

5.2. IQE : résultats



Résultat de l'IQE en haut : 2021 en bas : 2026

Les résultats de l'IQE révèlent toujours une forte disparité entre les indicateurs.

La grande diversité d'espèces et en particulier d'oiseaux reste un des points forts du campus. La diversité de ces derniers a augmenté de 10 points. La surface du site et sa forte végétalisation pour un site urbain y contribuent. Toutefois, une vigilance importante est à avoir sur les nouveaux projets de constructions qui grignotent la surface d'habitats naturels. La surface non artificialisée du campus a perdu 1%, soit l'équivalent de 2ha en moins de 5 ans. L'engagement Refuge LPO implique que les projets de modification de la surface de pleine terre du campus, de construction de bâti, ou d'atteinte à la biodiversité du site, doivent être signifiés à la LPO France et à la LPO locale avant la réalisation des travaux, afin de mettre en place une démarche concertée et la moins impactante possible.

Parallèlement, les habitats naturels sont plus diversifiés qu'en 2021 avec 16 habitats au lieu de 9 habitats en 2021. Cette augmentation s'explique partiellement par l'évolution du mode de gestion des espaces verts et surtout par un inventaire plus poussé en 2025. Parmi ces habitats, aucun ne sont patrimoniaux du fait de l'artificialisation du site dans les années 1960, et du remaniement des habitats historiques qui ont disparu. Cet indicateur est extrêmement difficile à faire évoluer. De même, les espèces exotiques envahissantes sont nombreuses et toujours en extension dans le campus. De nouveaux protocoles peuvent être mis en place pour tenter d'en éradiquer les principaux foyers : lutte par de la mise en compétition avec des essences autochtones et allélopathiques, bâchage des stations d'EEE, augmentation du budget dédié à la lutte mécanique contre les EEE auprès de Terideal afin d'augmenter le nombre de passage de coupe ou d'arrachage et la fréquence d'intervention.

Concernant les espèces patrimoniales, la note de l'indicateur a baissé de 83 à 60. Après étude de l'IQE de 2021, il semble que cet indicateur n'avait pas été analysé de la bonne façon, induisant une erreur de résultat. En effet, toutes les espèces ont été incluses dans cette notation, indépendamment de leur statut de reproduction sur le campus. Or, le protocole du MNHN indique bien que seules espèces qui se reproduisent de façon certaine ou probable sont considérées comme patrimoniales. La liste précise des espèces patrimoniales dans la partie « 5.1.9 » permettra un réel point de comparaison lors d'un prochain IQE.

La perméabilité du site avait obtenu un score assez faible en 2021 et n'a pas évolué depuis. La matérialisation des baies vitrées pour éviter les collisions d'oiseaux pourrait facilement faire augmenter cet indicateur. Le potentiel d'accueil a lui bien progressé grâce à la mise en place de nichoirs et la création de gîtes terrestres (salorium, tas de bois, andain, haie sèche).

La strate arbustive doit encore être développer sur le campus, car les buissons et haies sont des refuges, sources de nourriture et sites de reproductions pour un très large panel d'espèces, or cette strate n'a que très peu évoluée depuis 2021. L'entretien des zones humides et mares existantes, et la création de nouvelles, serait également à poursuivre pour favoriser les espèces historiquement présente sur le territoire.

5.3. IECMA

Pour appel, l'IECMA (Indicateur d'Etat de Conservation des Mares à Amphibiens développé par le CEN Isère et adapté par la LPO) permet d'évaluer l'état de conservation des PZHEL (Petites Zones Humides en Eau Libre), c'est-à-dire des mares et des autres milieux aquatiques de petites tailles. À l'aide de 20 critères (qui mettent en avant les paramètres favorisant mais aussi limitant l'accueil d'amphibiens), on peut déterminer la capacité d'accueil mais aussi l'état de conservation d'une pièce d'eau.

En 2021, 3 mares du campus avaient été évaluées selon cette méthodologie. La mare historique de l'arboretum (restaurée en 2019) avait obtenu une note de 76 (bon état). En 2023, cette note a légèrement baissé, passant à 72. La seconde mare de l'arboretum, creusée dans le cadre du contrat vert et bleu (CVB) de la Métropole de Grenoble en 2021, avait obtenu une note de 60 (état moyen), du fait de sa récente création et de l'absence de végétation au moment du calcul. Il était indiqué que cette note devait évoluer positivement avec l'installation de la faune et de la flore. Cette note a légèrement augmenté en 2023 passant à 63. Des poissons ont été observés en 2022 dans cette mare (introduction humaine volontaire), retirés en 2023 (vidange) mais pas en intégralité. La mare est toujours empoisonnée aujourd'hui. Enfin, la troisième mare située rue de la piscine avait obtenu la note de 52 (moyen). Une reprise devait être envisagée pour la rendre plus fonctionnelle mais n'a jamais été réalisée. L'IECMA n'a pas été réalisé en 2023 pour cette mare car elle était asséchée du fait de l'état de la bêche (percée).

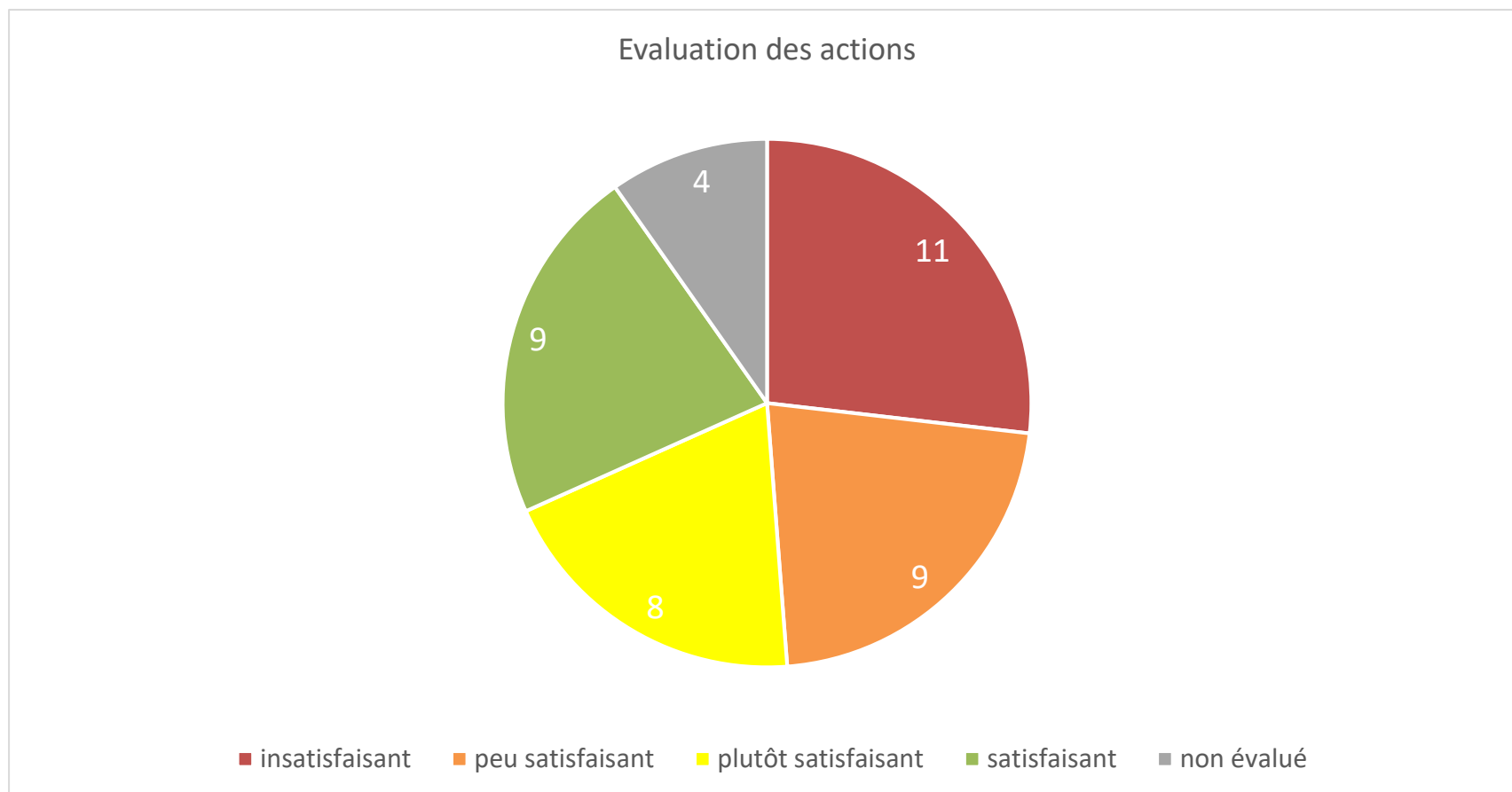
Enfin, une nouvelle création de mare a eu lieu en 2022 à côté des bâtiments de l'INRAE. L'IECMA a été réalisé pour cette mare en 2023, obtenant la note de 58 (moyen). La notation s'expliquait par le fait que la végétation aquatique était peu développée au moment, ce qui est tout à fait normal pour une première année de création, et par l'absence de pièce d'eau proche (< 500 m).

Depuis 2023, il n'y a pas eu de nouvelle étude IECMA, celle-ci aurait dû être réalisé en 2025. Un pas de temps de 2 ans est à maintenir pour suivre l'évolution de ces mares et réagir en conséquence quant à leur état et viabilité pour les amphibiens. Le prochain IECMA est donc à réaliser le plus tôt possible car l'état de certaines mares semble s'être dégradé ces 3 dernières années. La création et la restauration de mares sont importantes pour les amphibiens qui dépendent du milieu aquatique pour plusieurs stades de leur développement. Leur présence est un bon indicateur de la qualité écologique du site.

Nom	Note IECMA 2021	État	Note IECMA 2023	État
Mare arboretum historique	76	Bon	72	Bon
Mare arboretum CVB	60	Moyen	63	Moyen
Mare piscine	52	Moyen	/	/
Mare INRAE	/	/	58	Moyen
Moyenne	62,67	Moyen	64,33	Moyen

Code couleur pour l'évaluation :

Rouge = insatisfaisant - **Orange** = peu satisfaisant - **Jaune** = plutôt satisfaisant - **Vert** = satisfaisant - **Non évalué** = absence d'information ou action à supprimer



Thématique	Objectif	Action	Descriptif action	Indicateur	Evaluation 2026
Restauration et conservation de la biodiversité	Conserver et maintenir un réseau de mares et de noues humides fonctionnel les sur le campus	Entretien de la végétation aquatique et de la vase	Arrachage de certaines plantes aquatiques et curage de la vase à faire tous les 3 à 5 ans entre septembre et octobre	Pourcentage de recouvrement par la végétation, Proportion d'eau libre	Les mares sont bien suivies sur le campus néanmoins l'état de certaines d'entre elles se dégrade. La mare de l'arboretum et noue ont besoin d'une restauration car elles sont en train de se combler. La mare de l'INRAE et la nouvelle mare de l'arboretum sont fonctionnelles pour la biodiversité. La proportion d'eau libre et de végétation aquatique sur ces mares sont bonnes, aucune intervention n'est à prévoir (curage ou arrachage de la végétation)
		Retrait des poissons	Vidange totale de la mare pour retirer les poissons via une pompe sur groupe électrogène ayant une crépine	Absence de poissons	Des poissons sont encore présents dans la mare de l'arboretum (la vidange n'a pas été à 100% efficace – des alvins ont échappé à l'intervention.) Une nouvelle intervention est à prévoir.
		Suivis de l'état écologique des mares	Suivi de l'état des mares (niveau d'eau, recouvrement en plantes), réalisation d'inventaires des amphibiens nocturnes et diurnes et mise à jour de l'IECMA	Résultat IECMA, nombre d'espèces d'amphibiens	Le suivi de l'état des mares est bien mis en œuvre grâce à l'IECMA et à des passages d'observations réguliers. Ces passages et inventaires permettent de suivre la dynamique de développement de la végétation aquatique et la présence, voir la reproduction des amphibiens dans les mares du campus. Le dernier IECMA date cependant de 2023 et doit être actualisé. L'état global des mares est jugé moyen avec une note de 64,33 d'après le dernier IECMA mais a peut-être diminué depuis, à dire d'expert.
		Installation de clôtures autour des mares	Mise en place de clôtures autour de chaque mare pour empêcher le vandalisme et la fréquentation (chiens, lâchers de poissons...). Clôture de types ganivelles avec portillons fermés par cadenas	Nombre de mares clôturées	Une mare a été clôturée : la nouvelle mare de l'arboretum. La mare de l'INRAE ne semble pas nécessiter l'installation d'une ganivelle (absence d'intrusion et de poissons).
		Création de nouvelles mares	Création de mares pour développer un réseau important de zones humides (INRAE, reprise complète des mares de l'arboretum...)	Nombre de nouvelles mares créées	Une seule nouvelle mare a été créée au cours de la convention, celle de l'INRAE. D'autres mares pourraient être envisagées notamment vers l'héliport au sud-ouest du campus ou vers la rue de la Piscine.
		Création de noues en lien avec les projets d'aménagement de l'UGA	Création de nouvelles noues pour améliorer le réseau de zones humides	Nombre de noues créées	Aucune nouvelle noue n'a été créée. Celle vers la rue de la Piscine doit faire l'objet d'une restauration. Une mare pourrait être créée à proximité également.
		Restauration de la noue de la rue de la Piscine	Restauration de la noue de la rue de la Piscine en la recreusant, en entretenant la flore aquatique et en réparant les bâches abimées	Nombre d'espèces d'amphibiens	La noue n'a pas été restaurée. Seule la grenouille verte a été recensée dans cette noue. La dernière observation date de 2024.
	Diversifier les espaces fauchés et gérés	Fauche tardive annuelle des prairies mésophiles	Sur les prairies mésophiles, une seule fauche en septembre chaque année avec une hauteur de coupe de 10 à 15 cm. La matière est exportée pour les secteurs à orchidées et peut être laissée sur place ou sur d'autres emplacements si nécessaire	Surface de prairies gérées en fauche tardive	La fauche tardive annuelle est globalement respectée sur les prairies cibles. Cette pratique favorise une évolution des habitats du campus par l'apparition d'espèces caractéristiques des prairies de fauche dans les « pelouses de parcs ». Cependant, dans les prairies de fauche planitiaires subatlantiques (E2.22) on observe une augmentation récente d'espèces nitrophiles (chardons, orties, cirses...) traduisant une qualité écologique plus dégradée. Cette tendance à l'eutrophisation pourrait être liée à une pratique de fauche sans exportation. La faible quantité d'individu de papillons de jour et la pauvreté spécifique en insectes tend à corroborer cette hypothèse. Des améliorations sont donc attendues concernant

					l'export des rémanents de fauche.
		Suivi orchidées	Réalisation d'inventaires orchidées avec 4 passages dont 3 en mai/juin et un en juillet/août	Nombre d'espèces / nombre et taille de stations	Le nombre d'espèces d'orchidées connues sur le campus a grandement évolué, passant de 4 espèces à 19. D'une année à l'autre, certaines stations fleurissent plus ou moins et de nouvelles stations apparaissent. Nous ne pensons pas encore avoir une vision globale de toutes les espèces et stations du campus mais la connaissance des espèces est assurément meilleure qu'en 2020. La liste des orchidées et stations est à continuer de mettre à jour annuellement.
		Mise en place de prairies fleuries à partir de semences du label végétal local	Semis de prairies fleuries d'espèces locales en rotation sur certaines parcelles, à renouveler tous les ans ou tous les 2 ans selon le mélange choisi et le rendu attendu	Surface de prairies fleuries	Trois zones du campus ont été semées en prairie fleurie. Ces dernières ne sont plus, ou presque plus visibles car le renouvellement du semis tous les ans ou tous les deux ans n'a pas été réalisé ou qu'un travail du sol était nécessaire (mélange fleurs des champs : niel des blés, coquelicot,...). Les prairies fleuries doivent être retravaillées et s'étendre à d'avantage de surface sur le campus, principalement dans les zones de fauche tardive.
		Fauche bisannuelle des prairies et broyage de fin d'hiver	Sur les prairies des parcs, fauche bisannuelle avec un passage en juillet et un à l'automne. La matière est exportée pour la fauche de juillet et de l'automne. Un broyage complémentaire des ligneux peut être réalisé en fin d'hiver si nécessaire.	Surface de pelouses gérées en fauche bisannuel	Le suivi de cette action était trop complexe pour Terideal. Cette ligne a été modifiée pour simplifier l'action et la rendre plus efficace. Les prestataires des espaces verts pourront ainsi mieux s'approprier la gestion des parcelles cibles. La fauche bisannuelle sera à pratiquer avec export et un complément de broyage des ligneux pourra être fait en hiver au besoin.
		Tonte/ broyage régulier des prairies champêtres	Sur les prairies champêtres, broyage tous les 1 à 2 mois. La matière est laissée sur place pour les coupes de juin à août	Surface de prairies champêtres	Cette méthode de gestion est bien mise en œuvre par Terideal sur les parcelles cibles. Les prairies champêtres sont gérées d'une manière intermédiaire entre la fauche bisannuelle ou tardive et les pelouses tondues régulièrement. Elles sont tondues ou broyées 3 à 6 fois par an et la matière n'est pas exportée.
		Entretien des pelouses récréatives	Sur les pelouses récréatives, tonte toutes les 2 à 4 semaines selon la saison et la sécheresse. La matière est exportée.	Surface de pelouses récréatives	Cette méthode de tonte classique est bien mise en œuvre par Terideal sur les parcelles cibles.
		Suivi insectes	Réalisation de suivis de rhopalocères, orthoptères et odonates chaque année avec au moins 1 passage	Nombre d'espèces de chaque taxon	Un suivi des insectes a été réalisé tous les ans sur le campus. Le nombre d'espèces de chaque taxon est décrit dans la partie « inventaires naturalistes ». La liste des espèces est consultable en annexe.
	Développer des boisements de feuillus locaux et accompagner leur évolution vers un climax de forêt de plaine d'Europe de l'Ouest	Éradication des espèces exotiques envahissantes	Arrachage/fauche avec export et traitement spécialisé des déchets, bâchage et plantation d'espèces locales compétitrices des stations d'EEE	Nombre et taille des stations d'EEE	Le nombre et la taille des stations d'EEE n'a pas diminué et la situation est préoccupante. Une lutte mécanique a été mise en œuvre par Terideal dans la mesure de leurs moyens humains et techniques mais elle s'avère insuffisante. Pour contenir les stations une gestion spécifique est à développer en collaboration avec Terideal et l'UGA. Des méthodes de lutttes expérimentales pourraient être testées sur le campus combinant le bâchage et la mise en compétition avec des espèces indigènes allélopathiques.
		Préservation des plantules de régénérescence naturelle	Sélection et protection des jeunes arbres et arbustes d'espèces locales poussant spontanément dans le site	Nombre d'arbrisseaux sélectionnés et protégés	Cette action n'a pas été mise en œuvre car aucune parcelle précise n'a été identifiée pour le faire. Les plantules sont donc globalement tondues par Terideal. Cette action est importante pour permettre d'entamer un changement naturel de peuplements arbustifs et arborés en remplacement des essences horticoles ou ornementales encore présentes. Un travail collaboratif avec d'autres associations comme « vite

					plus d'arbres » est aussi envisageable. Cette association organise des collectes de plantules pour les distribuer gratuitement à divers publics qui souhaitent planter et ainsi valoriser le vivant.
		Maintien d'une strate arbustive et buissonnante dense	Conservation et favorisation des espèces arbustives de feuillus locaux en milieu boisé en arrêtant l'entretien de cette strate en dehors des sentiers balisés	Pourcentage de recouvrement de la strate arbustive en milieux boisés	La strate arbustive et buissonnante de feuillus locaux est bien conservée en sous-bois. Toutefois les boisements naturels sont peu représentés sur le campus avec seulement 0,67 ha de Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Caprinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés (G1.A). Des chantiers d'insertion s'occupe également de limiter les rejets de polownia dans l'arboretum.
		Mise en place de cheminements officiels	Création et matérialisation de cheminements dans les boisements pour canaliser la fréquentation dans des espaces définis	Fréquentation des zones non balisées	<u>Action à supprimer</u> Cette action n'a pas été réalisée mais semble très peu prioritaire. En effet, les cheminements sauvages sont anecdotiques et ne remettent pas en question l'équilibre écologique des milieux qu'ils traversent. L'identification de zones problématiques est à analyser plus finement.
		Plantation d'espèces locales adaptées	Plantation d'espèces locales à la place des espèces envahissantes pour limiter leur expansion	Surface de recouvrement d'espèces exotiques par rapport à celle des espèces locales	Cette ligne d'action peut être fusionnée avec l'action « éradication des EEE ». Elle n'a pas été réalisée. Des méthodes de lutttes expérimentales pourraient être testées sur le campus combinant le bâchage et la mise en compétition avec des espèces indigènes allélopathiques.
	Intégrer des aménagements pour l'avifaune du bâti et pallier les risques de collisions avec les vitres	Mise en place de nichoirs pour moineau friquet	Installation de nichoirs à moineaux friquets (blocs de 3 nichoirs type « boîte aux lettres »)	Nombre de couples fréquentant les nids au bout de quelques années	<u>Action à supprimer en l'absence du moineau friquet</u> 4 nichoirs pour colonies de moineaux sur les 10 prévisionnels (notice de gestion) ont été installés sur le campus mais n'ont pas permis la nidification du moineau friquet. L'oiseau n'a plus été observé sur le campus depuis 2017. Avant d'installer de nouveaux nichoirs spécifiques à cette espèce (trou d'envol de 32mm) des prospections ciblées doivent être menées mais il semblerait que l'espèce ait totalement disparue du campus (voir détail partie inventaire avifaune).
		Pose de stickers sur les vitres pour mettre fin aux collisions des oiseaux	Pose de stickers (de type lignes verticales par exemple) sur les baies vitrées les plus dangereuses	Nombre de collisions	Des collisions ont été régulièrement rapportés par le personnel du campus sur divers bâtiments. Une étude des vitrages à risque de collision pour l'avifaune a été transmise par la LPO à l'UGA en juin 2025, priorisant les bâtiments à équiper soit d'un dispositif de vitrophanie ou de stickers selon que les collisions soient avérées ou supposées. Pour l'instant l'équipement de ces bâtiments est à l'étude.
		Mise en place de nichoirs pour hirondelles	Installation de nichoirs à hirondelles sur les façades de bâtiments	Nombre de couples fréquentant les nids au bout de quelques années	Aucun nichoir à hirondelle n'a été installé sur le campus. L'espèce ne semble pas nicheuse sur le site. Pour que des nichoirs artificiels soient utilisés, il faut que l'espèce niche dans un rayon maximal de 50 à 100 m autour. La pose de nouveaux nichoirs peut venir soutenir les populations en cas de dégradation des nids naturels occupés. Cette action doit être secondaire à un inventaire précis de la faune du bâti sur le campus (moineaux domestiques et friquets, martinet noir et hirondelle de fenêtres).
	Restaurer une mosaïque d'habitats interconnectés	Plantation de haies vivantes	Plantation d'un réseau de haies fonctionnelles cohérent d'espèces locales, diversifiées et adaptées au site	Nombre de mètres linéaires de haies plantées	Une haie champêtre de 350 ml a été planté en 2024. Cette dernière a été en grande partie détruite (construction d'un cheminement goudronné d'accès au terrain de sports). D'autres haies pourraient être plantées pour améliorer le réseau de haie du campus et augmenter la proportion d'essence locales. Une communication générale est à diffuser en amont pour que les usagers et prestataires du campus soient informés et vérifier la compatibilité de la plantation avec les projets en cours. La cartographie des habitats du campus indique la présence de haies

					d'espèces indigènes pauvres en espèces sur une surface totale de 0.22ha. Des haies riches en espèces pourraient être privilégiés et planté dans les secteurs suivants : le long de l'Av. Doyen Louis Weil, allée Ampère, rue de la Piscine ou rue de la Chimie vers la noue,...
		Plantation de bosquets	Création de bosquets avec des espèces locales et diversifiées de manière à assurer une connectivité entre les milieux boisés/haies/arbustifs	Nombre de bosquets créés	Aucun bosquet n'a été créé. Plutôt que de créer de nouveaux bosquets, ces derniers seraient plutôt à planter en remplacement de vieux massifs inadaptés car horticoles (pyracantha par exemple). Un travail en collaboration avec Terideal et la LPO est à établir pour cibler les massifs prioritaires et évaluer les coûts de l'action.
		Conservation de bois mort	Maintien de bois mort sur le site sous forme de tas de bois, d'arbre mort au sol ou d'arbres morts sur pied	Quantité de bois mort	Cette action a bien été mise en œuvre, plusieurs andains et haie sèches ont été créés depuis 2021. Une réunion annuelle ou tous les 2 ans entre la LPO et les prestataires qui s'occupent de l'élagage serait pertinente pour faire le point sur : les arbres à garder mort sur pied ou en chandelle car attractifs pour la biodiversité, les arbres à abattre obligatoirement pour la sécurité et qui pourraient directement être revalorisés sur le site (arbre mort au sol ou réemploi LPO sur d'autres sites proches).
		Conservation d'arbres remarquables	Préservation des arbres anciens / à cavités	Nombre d'arbres remarquables	Tous les arbres remarquables du campus ne sont pas connus par la LPO. Un bureau d'étude a semble-t-il réalisé un inventaire précis à ce sujet. La LPO souhaiterait pouvoir disposer de ce travail pour avoir une meilleur vision des micro-habitats du campus (arbres à cavité,...). Un relais de cette information aux prestataires d'entretien des espaces verts est primordial pour permettre leurs conservations.
		Plantation d'arbres isolés	Plantation d'arbres isolés d'espèces locales sur les espaces ouverts	Nombre d'arbres plantés	La plantation d'arbres isolés n'a pas eu lieu. Elle pourrait se mettre en place en compensation des abatages ponctuels avec par exemple un engagement à replanter deux arbres lorsqu'un arbre est abattu sur le campus. Ce bilan peut -être fait tous les ans ou tous les deux pour organiser une plantation à l'automne suivant.
		Réflexion pour l'effacement de certains obstacles (trottoirs)	Mise en place d'aménagements lors de la réalisation de travaux sur la voirie (réduction de la hauteur des trottoirs / installation de grilles sur les bouches d'égout...)	Nombre d'aménagements réalisés	Aucun aménagement n'a été réalisé à la connaissance de la LPO. Il est important que les travaux impliquant des modifications d'infrastructures routières, de réseaux ou de bâtiments (isolations, rénovation) soit signalé à la LPO pour y inclure les enjeux de biodiversité.
		Désimperméabilisation de parking	Remplacement du goudron par un sol perméable (sable, parking engazonné...)	Surface désimperméabilisée	Aucun aménagement n'a été réalisé à la connaissance de la LPO. Il est important que les travaux portant sur la désimperméabilisations des sols soit signalé à la LPO afin de tenir compte des améliorations apportées par le campus et de les valoriser au travers de la convention Refuge LPO.
	Favoriser les différentes étapes des cycles biologiques des espèces à enjeux	Création de microhabitats artificiels	Création d'une haie sèche et d'un hibernaculum, pose de nichoirs et gîtes à chiroptères	Nombre d'éléments mis en place	Plusieurs micro-habitats ont été installés dans le campus : haie sèches, solarium, nichoirs,... Les nichoirs sont vidés tous les automnes par des bénévoles de la LPO afin de rester fonctionnel : 39 nichoirs au total sont cartographiés dont 10 n'ont pas été retrouvés en 2024 et 2025 (2 pour la chevêche et 1 pour le grimpereau des jardins). Un inventaire général de tous les nichoirs, de leur emplacement, de leur type, et de leur état semble indispensable car plusieurs ont disparus, certains ne sont plus fixés correctement. La plupart des nichoirs sont pour la mésange bleu ou charbonnière, d'autres nichoirs pourraient être ajoutés pour le grimpereau des jardins, le rougegorge, le rougequeue,... Des gîtes chiroptères peuvent aussi être ajoutés dans les arbres et sur le bâti.

		Suivi de succès de reproduction d'espèces à enjeux	Mise en place d'un suivi spécifique sur la nidification de certaines espèces à enjeux (huppe fasciée, moineau friquet...)	Reproduction ou non, nombre de couples, nombre de jeunes	Les inventaires portant les sur oiseaux du campus ont été généralistes et ne se sont pas spécifiquement concentrés sur les espèces à enjeux. Toutefois l'analyse globale des données de ces 5 dernières années indique l'absence de nidification pour le moineau friquet, la huppe fasciée et la chevêche d'Athéna.
Information et sensibilisation	Information et sensibilisation du grand public	Installation de panneaux pédagogiques	Pose de panneaux d'entrée du Refuge LPO et de panneaux pédagogiques présentant les actions mises en place	Nombre de panneaux posés	Des panneaux pédagogiques ont été installés aux abords des mares du campus : panneau mare, anti-poisson, communication sur le moustique,..., d'autres espaces du campus pourrait être équipés de panneaux à des endroits stratégiques pourtant sur la haie sèche, la fauche différenciée, les nichoirs,... un parcours pédagogiques pourrait être imaginé jalonné de ces panneaux.
		Réalisation d'animations	Réalisation d'animations sur différents thèmes à destination du grand public	Nombre d'animations réalisées / nombre et type de participants	De nombreuses animations ont eu lieu tous les ans à destination du grand public : sorties sur la mare et la découverte nocturne des amphibiens, stand biodiversité tenu lors de la rentrée du campus, journée Refuge LPO organisée en 2023 qui a accueilli 20 autres Refuges
		Publication d'articles sur les sites web LPO et UGA	Publication d'articles sur les actualités du Refuge	Nombre d'articles publiés	Quatre articles ont été publiés sur le site de la LPO concernant le campus, soit presque 1 article /an : <u>180 hectares de biodiversité préservés : le Domaine universitaire de Grenoble devient Refuge LPO Collectivités - LPO Auvergne-Rhône-Alpes</u> <u>Faucons crécerelles en direct : une fenêtre sur la nature à l'UGA - LPO Auvergne-Rhône-Alpes</u> <u>Retour sur le chantier de plantation de haie sur le campus - LPO Auvergne-Rhône-Alpes</u> <u>Sauvetage d'un jeune faucon crécerelle sur le Campus de Grenoble - LPO Auvergne-Rhône-Alpes</u> La LPO ne dispose pas du nombre d'articles publiés sur le site web de l'UGA
		Création d'une vidéo de valorisation du projet	Création d'une vidéo explicative du projet et des actions mises en place durant 3 à 5 minutes	Nombre de vues de la vidéo	Une vidéo de valorisation a été produite sur l'action « sauvetage d'un jeune faucon crécerelle » sous un format vidéo court. La vidéo est consultable ici : https://www.youtube.com/watch?v=ewqKslA08uQ Une autre vidéo pourrait être réalisée sur les aménagements du campus au cours de la seconde période de convention.
	Information des professionnels du campus (monde de la recherche, personnel de l'UGA)	Réalisation d'animations	Réalisation d'animations sur différents thèmes à destination du personnel du campus	Nombre d'animations réalisées / nombre et type de participants	De nombreuses animations ont eu lieu tous les ans auprès de divers publics du campus (étudiants, personnels UGA,). Les animations rencontrent beaucoup de succès et sont très plébiscitées. Le nombre d'animations maximales à laquelle la LPO peut répondre est de 6 / an.
		Publication d'articles dans la newsletter campus	Publication d'articles sur les actualités du Refuge	Nombre d'articles publiés	Action non évaluée en l'absence d'information La LPO ne dispose pas du nombre d'articles publiés au sujet du refuge LPO dans la newsletter campus
		Création d'une vidéo de valorisation du projet	Création d'une vidéo explicative du projet et des actions mises en place	Nombre de vues de la vidéo	Une vidéo de valorisation a été produite sur l'action « sauvetage d'un jeune faucon crécerelle » sous un format vidéo courte . La vidéo est consultable ici : https://www.youtube.com/watch?v=ewqKslA08uQ Une autre vidéo pourrait être réalisé sur les aménagements du campus au cours de la seconde période de convention.
Éducation en lien avec le monde de la recherche	Utilisation du Refuge LPO dans le cadre des formations universitaires	Fourniture d'un dossier pédagogique aux responsables de formations et étudiants travaillant sur des projets liés au Refuge	Création d'un dossier reprenant les principaux éléments importants de la gestion du campus (plan de gestion, SIG, données brutes, tableur d'exemples d'actions...) à destination des étudiants et responsables de formations	Utilisation du dossier par des responsables de formations /étudiants	Action non évaluée en l'absence d'information La LPO n'a pas connaissance de la création de ce dossier et s'il existe de sa diffusion aux responsables de formations et étudiants
		Intervention dans des cours ou en support de projets tutorés	Réalisation de présentations sur le projet Refuge LPO ou sur des thématiques plus spécifiques, accompagnement de projets tutorés	Nombre d'interventions / de projet suivis	La LPO est intervenue dans des projets tutorés notamment auprès des étudiant.e.s de Licence Professionnelle Aménagements Paysagers (ex projet Patio Science Po). La LPO a aussi donné des cours sur la gestion des milieux naturels et le génie écologique et sur la bioacoustique aux

					M2 BEE (JB Decotte et B. Drillat), la LPO a enfin participé au jury d'un rapport bibliographique (choix d'un sujet, relecture et notation d'un rapport biblio)
		Réalisation de certaines actions de suivis du Refuge par les étudiants	Réalisation de suivis par des étudiants dans le cadre d'UE ou de stages / organisation de suivis/animations par les membres de l'association GUEPE	Nombre de projets étudiants réalisés	Cette partie a peu été développée. L'implication des étudiants aux suivis des espèces du campus, au suivi des aménagements en place (nichoirs, mares,...), et aux chantiers écologiques (plantation de haies,...) peut encore être amélioré afin de rendre les étudiants acteurs de la démarche Refuge LPO. Le lien avec l'association étudiante GUEPE doit se renforcer. En 2024, des suivis sur les papillons de jour ont été fait avec l'aide d'un stagiaire M1 du LECA dont le stage portait sur la diversité des communautés d'entomofaune en lien avec les pratiques de gestion sur le campus. La LPO a aussi accueilli pour des stages plusieurs étudiants de l'UGA au cours de la convention Refuge.

7. ANNEXES

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Amphibiens	Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	LC	LC		Article 3	18	400	2026
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	10	5	2026
	Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>				Article 3 ou 4	68	35	2026
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	LC		Article 3	1	1	2023
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	LC		Article 3	49	129	2026
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC		Article 3	32	77	2026

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Chauves-souris	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	LC	Annexes II, IV	Article 2	2	1	2024
	Grand Murin / Petit Murin	<i>Myotis myotis / blythii</i>	LC / NT	LC / VU	Annexes II, IV	Article 2	1	1	2024
	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	5	3	2024
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	1	1	2024
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	2	1	2024
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	DD	Annexe IV	Article 2	2	1	2024
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	VU	VU	Annexe IV	Article 2	5	1	2024
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	7	2	2024
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	2	1	2024
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	1	1	2024
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	6	4	2024
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	7	30	2024
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	7	6	2024
	Sérotine commune	<i>Cnephaeus serotinus</i>	NT	LC	Annexe IV	Article 2	2	1	2024
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	5	1	2024

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Mammifères terrestres	Campagnol indéterminé	<i>Arvicolinae sp.</i>					1	1	2021
	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	LC	LC	Annexes II, IV	Article 2	3	1	2025
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC		Article 2	145	5	2026
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	LC		Article 2	6	1	2025
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	LC	LC			61	20	2026
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	NA	NA			3	1	2025
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC			11	1	2025
	Souris grise	<i>Mus musculus</i>	LC	LC			1	2	2021

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Odonates	Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>	LC	LC			2	2	2025
	Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC	LC			3	2	2025
	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	LC			14	33	2026
	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	LC			1	2	2024
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	LC			7	1	2025
	Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>	LC	LC			1	1	2024
	Cériagrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	LC	LC			4	3	2025
	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	LC			3	2	2024
	Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC			8	6	2025
	Ischnure naine	<i>Ischnura pumilio</i>	LC	LC			1	1	2024
	Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>	LC	LC			2	1	2024
	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	LC			5	3	2024
	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC	LC			2	2	2025
	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	LC			12	3	2026
	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	LC			2	3	2026
	Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	LC	LC			2	1	2024
	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	LC			1	1	2021
	Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC	LC			1	1	2021
	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC	LC			1	1	2024
	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC	LC			6	3	2025
	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC	LC			9	10	2025

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Orthoptères	Aïolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>		LC			1	1	2021
	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>		LC			6	20	2024
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>		LC			11	4	2025
	Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>		LC			6	50	2024
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>		LC			5	25	2024
	Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>		LC			6	50	2024
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>		LC			11	4	2024
	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>		LC			2	1	2021
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>		LC			7	2	2024
	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>		LC			2	1	2021
	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>		LC			11	1000	2024
	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>		LC			4	10	2024
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>		LC			5	2	2024
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>		LC			1	1	2021
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>		LC			1	2	2024
	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>		LC			7	5	2025
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>		LC			2	1	2024
	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>		LC			1	1	2021
	Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>		LC			1	3	2024
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>		LC			10	30	2025
	Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>		LC			5	10	2024

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Papillons rhopalocères	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	LC			1	1	2024
	Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>	LC	LC			1	1	2021
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	LC			2	1	2026
	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC			14	4	2025
	Azuré de la faucille	<i>Cupido alceas</i>	LC	LC			7	2	2025
	Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>	LC	DD			1	1	2021
	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	LC			8	2	2024
	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	LC	LC			1	1	2024
	Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	LC			1	1	2025
	Brun des pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>	NA	NA			1	1	2021
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC			7	2	2026
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	LC			2	1	2021

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
	Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	LC	LC			2	1	2025
	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	LC			1	1	2021
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	LC			3	1	2026
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	LC	LC			2	1	2023
	Hespérie de la mauve / faux-tacheté	<i>Pyrgus malvae / malvoides</i>					1	1	2021
	Hespérie de l'alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	LC			1	1	2025
	Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	LC	LC			1	1	2025
	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC	LC			2	1	2024
	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	LC	LC			9	2	2024
	Moyen Nacré	<i>Fabriciana adippe</i>	LC	LC			1	1	2021
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC			31	5	2025
	Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC	LC			2	1	2026
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	LC			4	1	2024
	Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	LC			3	1	2023
	Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	LC	LC			1	1	2021
	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC			11	2	2025
	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC			4	1	2024
	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC			9	1	2025
	Procris (Fadet commun)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC			14	6	2025
	Robert-le-diable (C-blanc)	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC			6	2	2026
	Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	LC			6	1	2025
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	LC			8	2	2024
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC	LC			2	2	2024
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC			36	8	2025
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC			21	2	2026

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Natura 2000	Protection nationale	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Reptiles	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	LC	LC		Article 2	3	2	2026
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	4	3	2025
	Lézard à deux raies (L. vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	1	1	2025
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	24	7	2026
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	LC		Article 3	1	1	2021

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Directive Oiseaux	Protection nationale	Nidification	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
Oiseaux	Accenteur mouchet	Prunella modularis	LC	VU		Article 3		6	2	2026
	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	LC	LC		Article 3	Probable	22	2	2026
	Bergeronnette grise	Motacilla alba	LC	LC		Article 3	Certain	56	10	2026
	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	LC	LC		Article 3		1	1	2025
	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	VU	VU		Article 3		3	2	2025
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	EN	VU		Article 3		1	1	2022
	Bruant jaune	Emberiza citrinella	VU	LC		Article 3		1	1	2026
	Bruant zizi	Emberiza ciris	LC	LC		Article 3		1	1	2024
	Buse variable	Buteo buteo	LC	LC		Article 3	Probable	42	4	2026
	Canard colvert	Anas platyrhynchos	LC	LC			Possible	34	14	2026
	Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	VU	LC		Article 3	Probable	59	50	2026
	Chevalier culblanc	Tringa ochropus				Article 3		1	1	2022
	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	LC	VU		Article 3		3	1	2025
	Choucas des tours	Coloeus monedula	LC	LC		Article 3		13	55	2026
	Chouette hulotte	Strix aluco	LC	LC		Article 3		2	1	2025
	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	LC	VU	Annexe I	Article 3		7	11	2025
	Corbeau freux	Corvus frugilegus	LC	LC			Certain	137	200	2026
	Corneille noire	Corvus corone	LC	LC			Certain	208	200	2026
	Cygne tuberculé	Cygnus olor	LC	LC		Article 3		1	2	2026
	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	LC	LC	Annexe I	Article 3		1	1	2022
	Épervier d'Europe	Accipiter nisus	LC	VU		Article 3	Probable	13	1	2026
	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	LC			Certain	70	200	2026
	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	LC	LC		Article 3	Certain	71	4	2026
	Faucon hobereau	Falco subbuteo	LC	LC		Article 3		3	2	2026
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	LC	LC	Annexe I	Article 3		3	1	2026
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	LC	LC		Article 3	Probable	316	10	2026
	Geai des chênes	Garrulus glandarius	LC	LC			Probable	62	4	2026
	Gobemouche gris	Muscicapa striata	LC	LC		Article 3	Probable	16	5	2025
	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	VU	EN		Article 3		17	6	2025
	Goéland leucophaée	Larus michahellis	LC	VU		Article 3		4	40	2025
	Grand Corbeau	Corvus corax	LC	LC		Article 3	Possible	10	3	2026
	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	LC	VU		Article 3		15	2	2025
	Grande Aigrette	Ardea alba	LC	CR	Annexe I	Article 3		1	1	2022

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Directive Oiseaux	Protection nationale	Nidification	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	LC	LC		Article 3	Certain	159	4	2026
	Grive draine	Turdus viscivorus	LC	LC			Possible	7	2	2025
	Grive mauvis	Turdus iliacus						1	1	2023
	Grive musicienne	Turdus philomelos	LC	LC			Probable	33	4	2026
	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	LC	LC		Article 3		18	2	2026
	Grue cendrée	Grus grus	CR		Annexe I	Article 3		1	7	2022
	Guêpier d'Europe	Merops apiaster	LC	LC		Article 3		3	17	2026
	Harle bièvre	Mergus merganser	LC	VU		Article 3		8	3	2026
	Héron cendré	Ardea cinerea	LC	LC		Article 3		35	2	2026
	Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	LC	LC		Article 3		6	40	2025
	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	LC	LC		Article 3		2	3	2025
	Hirondelle de rochers	Ptyonoprogne rupestris	LC	LC		Article 3		3	4	2026
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	LC	LC		Article 3		9	45	2025
	Huppe fasciée	Upupa epops	LC	LC		Article 3	Possible	17	2	2026
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	VU	LC		Article 3	Probable	3	2	2021
	Locustelle tachetée	Locustella naevia	LC	VU		Article 3		1	1	2021
	Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	LC	LC		Article 3	Probable	15	1	2026
	Martinet à ventre blanc	Tachymarptis melba	LC	LC		Article 3		3	3	2026
	Martinet noir	Apus apus	LC	LC		Article 3	Certain	39	60	2026
	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	VU	VU	Annexe I	Article 3		5	1	2026
	Merle à plastron	Turdus torquatus	LC	LC		Article 3		1	1	2021
	Merle noir	Turdus merula	LC	LC			Certain	409	10	2026
	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	LC	LC		Article 3	Probable	54	10	2026
	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	LC	LC		Article 3	Certain	125	7	2026
	Mésange charbonnière	Parus major	LC	LC		Article 3	Certain	325	12	2026
	Mésange huppée	Lophophanes cristatus	LC	LC		Article 3	Probable	25	3	2025
	Mésange noire	Periparus ater	LC	LC		Article 3	Possible	9	2	2025
	Mésange nonnette	Poecile palustris	LC	LC		Article 3		3	1	2026
	Milan noir	Milvus migrans	LC	LC	Annexe I	Article 3		18	38	2026
	Milan royal	Milvus milvus	VU	LC	Annexe I	Article 3		10	3	2026
	Moineau domestique	Passer domesticus	LC	LC		Article 3	Certain	232	30	2026

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Directive Oiseaux	Protection nationale	Nidification	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	LC	LC		Article 3		2	1	2024
	Perroquet jaco	Psittacus erithacus						6	1	2023
	Perruche à collier	Psittacula krameri	NA					1	1	2023
	Petit Gravelot	Charadrius dubius	LC	VU		Article 3	Probable	31	2	2026
	Pic épeiche	Dendrocopos major	LC	LC		Article 3	Certain	151	4	2026
	Pic épeichette	Dryobates minor	VU	VU		Article 3	Possible	7	1	2025
	Pic vert	Picus viridis	LC	LC		Article 3	Probable	109	2	2026
	Pie bavarde	Pica pica	LC	LC			Certain	245	40	2026
	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	LC	LC	Annexe I	Article 3	Possible	2	1	2025
	Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica					Probable	106	25	2026
	Pigeon colombin	Columba oenas	LC	LC				1	1	2025
	Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC			Probable	374	150	2026
	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	LC	LC		Article 3	Probable	198	15	2026
	Pinson du Nord	Fringilla montifringilla				Article 3		21	6	2026
	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	LC	LC		Article 3		1	1	2025
	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	LC	LC		Article 3	Possible	2	1	2025
	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	LC	LC		Article 3		5	1	2025
	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	LC	LC		Article 3		1	1	2021
	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	LC	LC		Article 3	Probable	14	1	2026
	Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	LC	LC		Article 3	Probable	85	30	2026
	Roitelet huppé	Regulus regulus	LC	VU		Article 3	Possible	8	3	2026
	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	LC	LC		Article 3	Possible	3	1	2025
	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	LC	LC		Article 3	Certain	315	6	2026
	Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	LC	LC		Article 3	Certain	41	4	2026
	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	LC	LC		Article 3	Certain	142	3	2026
	Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus	VU	EN		Article 3	Possible	2	1	2025
	Serin cini	Serinus serinus	VU	LC		Article 3	Probable	236	10	2026
	Sittelle torchepot	Sitta europaea	LC	LC		Article 3	Probable	81	3	2026
	Tarin des aulnes	Spinus spinus	LC	VU		Article 3		23	15	2025

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	<i>Nom scientifique</i>	LR France	LR Auvergne-Rhône-Alpes	Directive Oiseaux	Protection nationale	Nidification	Nb de données	Nb d'individus max	Dernière observation
	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	LC	LC			Possible	21	4	2026
	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	LC	LC		Article 3		1	1	2021
	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	LC	LC		Article 3	Probable	86	2	2026
	Verdier d'Europe	Chloris chloris	VU	VU		Article 3	Probable	77	60	2026